137
Quignon
Charles Albine Jules
et
Declerck
Henriette

L'an mil huit Cent quatre vingt quatre
le Samedi huit Novembre à onze heures et demie
du matin. Acte de mariage de Charles Albin
Jules Quignon, âgé de vingt six ans, tour-
neur, né à Montataire (Oise) le onze Octo-
mil huit Cent cinquante huit, demeurant
à Aubervilliers, Rue de Pantin 134, fils majeur
de Désiré Quignon, âgé de cinquante
trois ans, chauffeur demeurant à Pantin
Rue du Chemin Vert, présent et consentant
et de Marie Thérèse Véron, son épouse, décédée
D'une part. Et Henriette Déclerck,
âgée de vingt Cinq ans, journalière née
Gerberoy (Oise) le trente Juillet mil huit
Cent cinquante Neuf, demeurant à Aubervilliers
Rue de Pantin, 134 fille majeure naturelle
non reconnue de Déborah Sarah Déclerck
âgée de Soixante quatre ans, journalière demeu-
rant à Aubervilliers, Rue de Pantin 134 et de
père non dénommé, la future épouse présente
comme libre dans Ses droits et actions,
D'autre part. Devant nous Auguste
Lonzel, adjoint au Maire de la commune
d'Aubervilliers, Canton et arrondissement de
Saint Denis (Seine), remplissant par délega-
tion les fonctions d'officier de l'état civil, qui doivent
procéder publiquement en la Mairie à la célé-
bration du mariage dans la forme suivante:
Après avoir donné lecture aux parties;
1°. De leurs actes de naissance; 2°. De
l'acte de décès de la mère du futur; 3°. Des
actes de publication faites en cette Mairie
les Dimanches dix Neuf et vingt Six Octobre
mil huit Cent Quatre vingt quatre Sans
opposition; Toutes les pièces ci mentionnées
demeurent paraphées; 4°. Du chapitre Six
du titre premier du code civil (Titre du
mariage) sur les devoirs et droits respectifs
des époux. Après avoir interpellé les futurs
époux et le père du futur, lesquels nous
ont déclaré qu'il n'a pas été fait de

contrat de mariage. Vous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Charles Séverin Jules Quignon et Henriette Leclerck sont unis par le mariage. En présence de Ulysse Meissier, âgé de quarante quatre ans, journalier, demeurant à Tubervilliers, Rue de Pantin, 134, ami de l'époux; Philippe Perin, âgé de quarante quatre ans, forgeron, demeurant à Tubervilliers, Route de Flandre 157, ami de l'époux; Claude Dufournet, âgé de quarante et un ans, charron, demeurant à Paris, Passage Saury, 2, beau frère de l'épouse, et Henry Balet, âgé de trente sept ans, typographe, demeurant à Paris, Passage Bosquet, 8, beau frère de l'épouse. Témoins, qui ont signé avec l'époux, et nous, après lecture, l'époux et le père de l'époux ayant déclaré ne savoir signer de ce requis séparément.

Quignon

Meissier

Dufournet

Balet

138

Desbors
Alexandre
et
Gardella
Blanche Eugénie Antoinette

L'an mil huit Cent quatre vingt quatre le
Samedi huit Novembre à onze heures trois
quarts du matin. Acte de mariage de
Alexandre Desbors, agé de vingt deux
ans, négociant, né à Paris Quatrième arron-
dissement, le vingt sept février mil huit cent
soixante deux, demeurant à Paris Boulevard
de la Villette, 60 avec sa mère, fils majeur
de Antonie Desbors, décédé, et de Marie
Enot, sa veuve, agée de cinquante ans pro-
priétaire présente et consentante, D'une
part. Et Blanche Eugénie Antonette
Gardella, agée de vingt ans, Sans profession
née à Paris Cinquième arrondissement, le
vingt Six Septembre mil huit cent soixante
Quatre, demeurant à Aubervilliers, Route
de Flandre, 37 avec Ses père et mère, fille
mineure de Jérome Cesar Gardella agé
de Soixante trois ans, pharmacien, et de
Emilie Victoire Herrier, agée de cinquante
trois ans, Son épouse Sans profession, présents
et consentants, D'autre part. Dont
par nous Auguste Doyzel, adjoint au
Maire de la Commune d'Aubervilliers, Canton et
arrondissement de Saint-Denis (Seine), fai-
sant par délégation les fonctions d'officier
de l'état civil, qui nous a été délégué par Monsieur le
ou le Maire à la célébration du mariage
dans la forme suivante: Après avoir donné
lecture aux parties: 1°. De leurs actes de
naissance; 2°. De l'acte de décès du père de
future; 3°. Des actes de publications faites en
cette Mairie et en celle du dix neuvième arron-
dissement de la ville de Paris, les Dimanches
vingt Six Octobre et deux Novembre mil huit
Cent quatre vingt quatre. Sans opposition
toutes les pièces ci mentionnées. Ensuite par-
lé: 4°. Du chapitre six du titre premier du
code civil (titre du mariage) sur les devoirs
et droits respectifs des époux. Après avoir
interpellé les futurs époux, la mère de futur
et les père et mère de la future, lesquels

nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, à quoi ils nous ont répondu affirmativement et séparément à haute voix. Nous avons prononcé au nom de la loi que Alexandre Desbois et Blanche Eugénie Antoinette Gandella sont unis par le mariage. La présente de Joseph Desbois, âgé de vingt six ans, employé, demeurant à Paris, Rue de Sèvres 12, fils de présent; Henri Gandella, âgé de vingt Cinq ans, représentant de commerce, demeurant au Havre Rue Gaffe, beau fils de présent; Jérôme Granara, âgé de cinquante trois ans, rentier, demeurant à Paris Rue de Boulogne 1, Cousin de présent; et Léon Cochegrus, âgé de Quarante Cinq ans, rentier, demeurant à Paris, Rue Blanche 73, ami de présent; témoins, qui ont signé avec les époux, la mère de présent, les père et mère de l'épouse et nous, après lecture. —

Desbois

B. Gandella.

Et ensuite

C. Gandella
Pte.

Présente

H. Gandella

Desbois

Granara

Cochegrus

1440
Eberhard
Chrétien
et
Wagner
Marie Anne.

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre le
~~Onzième~~ Mardi onze Novembre à onze heures
un Quart du matin. Acte de mariage de
Chrétien Eberhard, âgé de vingt Quatre ans,
journalier né à Merschtbal (Moselle), le vingt
Mai mil huit Cent Soixante demeurant à Auber-
villiers, passage Auroy, fils majeur de
Nicolas Eberhard décédé, et de Madeleine
Müller, sa veuve, âgée de cinquante Cinq ans,
Sans profession, demeurant à Montbronn (Alsace)
consentante au mariage suivant acte passé devant
Maître Scrimery, notaire à Robrbach (Lorraine)
le Dix huit Décembre mil huit Cent quatre vingt
trois, enregistré et legalisé, d'une part. Et
Marie Anne Wagner, âgée de vingt
Quatre ans, journalière, née à Montbronn (Mos-
le trois Juin mil huit Cent Soixante, demeu-
rant à Auberillers passage Auroy, fille
majeure de Jean Georges Wagner, décédé,
et de Elisabeth Huber, sa veuve, âgée de cin-
quante ans, Sans profession, demeurant
Montbronn, consentante au mariage suivant acte
reçu par Maître Scrimery, notaire à Robrbach,
le Vingt Décembre mil huit Cent Quatre vingt
trois, enregistré et legalisé, d'autre part.
Lesquels par nous Auguste Denzel, adjoint
au Maire de la Commune d'Auberillers Canton
et arrondissement de Saint Denis Seine, rem-
plissant par délégation les fonctions d'officier de
l'état civil, qui avons donné publiquement
en la Mairie à la célébration du mariage
dans la forme suivante: Après avoir donné
lecture des pièces: 1°. De leurs actes de
naissance; 2°. De l'acte de décès du père du futur et
du consentement donné par sa mère; 3°. De l'acte de
décès de la père de la future et du consentement donné
par sa mère; 4°. D'un bulletin de naissance dont
il sera ci après parlé; 5°. Des actes de publications
faites en cette Mairie les Dimanches dix et dix sept
Août mil huit Cent Quatre vingt quatre, et en
celle de Montbronn du seize Août au quatre
Septembre de la même année, Sans opposition; toutes

Cent trente huit

Les pièces ci mentionnées demeurent paraphées; Et Nous Officier public susdit avons ensuite donné lecture du titre premier du livre premier du code civil Titre du mariage, sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Le futur époux et les témoins du présent acte déclarent sous serment en vertu de l'avis du conseil d'état du trente Mars mil huit Cent huit, que c'est par erreur si dans l'acte de décès du père du futur son nom a été écrit Nicolas Eprabet au lieu de Nicolas Eberhard et qu'il y a bien identité de personne. Les futurs ayant déclaré reconnaître en vue de la légitimation devant résulter de leur mariage: Adam Eberhard, du sexe masculin, né le premier Mars mil huit Cent Quatre vingt quatre, inscrit le lendemain sur les registres de l'état civil d'Auberville comme fils de Chrétien Eberhard et de Marie Wagner. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Chrétien Eberhard et Marie Anne Wagner sont unis par le mariage, en présence de Joseph Grébil, âgé de vingt Cinq ans, journalier, demeurant à Auberville, passage Lemyer, 15, ami de l'époux; Jacques Hubert, âgé de vingt Sept ans, vernis, demeurant à Lantin, place de l'Eglise, 26, ami de l'épouse; Joseph Haas, âgé de vingt deux ans, tailleur de cristaux, demeurant à Auberville, Rue du Pont, 65, ami de l'épouse; et Jean Jacques, âgé de Quarante Sept ans, chauffetier, demeurant aussi à Auberville, Rue de Paris, 22, ami de l'époux; témoins, qui ont signé avec les époux et nous, après lecture faite.

Approuvé trois mots rayés nuls

Eberhard

Wagner

Grébil

Haas

Jacques

Hubert

Donné

Eberhard

Wagner

Grébil

Haas

Jacques

Hubert

Donné

Mariage
de Pooter
Edmond Auguste Evariste
et
Houdin
Aline Marie.

L'an mil huit Cent quatre vingt quatre le
Samedi Quinze Novembre à Onze heures du
matin. Acte de mariage de Edmond Auguste
Evariste de Pooter âgé de vingt Sept ans,
journalier, né à Poilliat (Ain) le dix Mars mil
huit Cent cinquante Sept, demeurant à Aubervilliers
Rue du vingt huit Mars, 16 fils majeur de
Jean Baptiste de Pooter et de Victoire Defraeye son
épouse, tous deux décédés, petit fils dans la
ligne paternelle des défunts Evariste de Pooter
et de Jeanne Marie Cosyns son épouse, et dans
la ligne maternelle de Henri Defraeye et de
Françoise Vancoville, époux décédés, le futur
époux procédant comme libre dans tous ses
droits et actions D'une part. Et Aline
Marie Houdin âgée de dix Neuf ans,
journalière née à Sacas-Soteriés (Nord)
le trente et un Décembre mil huit Cent
Soixante quatre, demeurant à Aubervilliers,
Rue du Vingt huit Mars 16 fille mineure
de Adolphe Houdin et de Celina Collet,
époux décédés petite fille dans la ligne patu-
nelle des défunts Désiré Houdin, et de Alexite
Picavet, et dans la ligne maternelle de Jean
Baptiste Collet et de Victoire Compagnie, époux
décédés, la dite future épouse dûment autorisée à
contracter mariage par deliberation de son conseil
de famille réuni sous la Présidence de Monsieur le
Juge de Paix du Canton de Vaucapelle (Aisne)
le Neuf Septembre mil huit Cent quatre vingt quatre
enregistrée et légalisée; lequel conseil a délégué le
sieur Adolphe Houdin, son frère, verrier demeu-
rant à Quiévrechain (Nord) pour assister la
future épouse devant l'officier de l'état civil
le sieur Houdin non présent mais autorisant le
mariage de sa sœur aux termes d'un acte passé
devant Maître Lefebvre et son collègue notaires
à Valenciennes (Nord) le dix Octobre mil huit
cent Quatre vingt quatre enregistré gratis et
légalisé, D'autre part. Dressé par nous
Auguste Donzel, adjoint au Maire de la

commune d'Auberviller, Canton et arrondissement de Saint-Denis (Seine) remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, qui nous a procédé publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante : Après avoir donné lecture aux parties : 1°. De leurs actes de naissance ; 2°. Des actes de décès des père et mère du futur et de ceux de ses aïeuls et aïeules paternels & maternels ; 3°. Des actes de décès des père et mère de la future et de ceux de ses aïeul et aïeule maternels ; 4°. De la délibération du conseil de famille susénoncé et du consentement donné par le sieur Heuchin ; 5°. Des actes de publications faites en cette Mairie les Dimanches vingt huit septembre et cinq Octobre mil huit cent quatre vingt quatre et celle de Pacy-sur-Eure, les Dimanches cinq et douze Octobre de la même année, sans opposition ; toutes les pièces susmentionnées dûment paraphées ; 6°. Du chapitre six du titre premier du code civil (titre du mariage), sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Le futur époux et les témoins du présent acte déclarent sous serment en vertu de l'avis du conseil d'état du trente Mars mil huit cent huit que c'est à tort et par erreur si dans l'acte de naissance du futur il a été dit qu'il était fils de Jean Baptiste Depoter et de Victoire Defrateye, au lieu de Jean Baptiste de Pooter et de Victoire Defradeye sans véritables noms, et qu'il y a bien identité de personnes. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, a haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Edmond Auguste Evariste de Pooter et Marie Heuchin sont unis par le mariage. En présence de Pierre Landelle, âgé de trente six ans, employé, demeurant à Paris, Rue de Jemmille 2e

beau frere de l'épouse ; Edouard de Dooter, âgé de trente
Six ans, charretier demeurant à Ivry, Rue Etienne
Blanc, 11, frere de l'épouse ; Jean Baptiste Durand
âgé de quarante Cinq ans, marchand de vins, demeu-
rant à Aubervilliers, Rue du Vingt huit Mars, 16, ami
de l'épouse et de Seymour Bunel, âge de quarante Sept
ans, plombier demeurant à Aubervilliers, passage
Saint Christophe, ami de l'épouse ; témoins, qui ont signé
avec les époux et nous, après lecture. ———

Dedooter
Heuclin

Lemelle

Durand

De Dooter

Cesson

Bonnet Vi

1142
Magar
Jean
et
Becker
Elisabeth
+ Cinquante-/.

L'an mil huit Cent quatre vingt quatre, le
Samedi quinze Novembre à onze heures un
quart du matin. Acte de mariage de Jean
Magar, âgé de trente Deux ans, journalier
né à Berrech (Deuxe Rhénane) le deux Janvier
mil huit Cent ~~trente~~ deux demeurant à
Aubervilliers, Route de Flandre 95 avec comme
fils majeur de Jean Magar, âgé de Soixante
quatre ans, cultivateur, demeurant à Flastroff (Prusse
Allemande) et de Anne Marie Bach, son épouse
âgée de Soixante deux ans, Sans profession,
le père consentant au mariage suivant acte reçu
à la Mairie de Flastroff le dix huit juin mil
huit Cent Quatre vingt quatre, enregistré et légalisé
légalisé, et la mère présente et consentante de son
part. Et Elisabeth Becker, âgée de vingt
deux ans, journalière, née à Berus (Deuxe)

Approuvé l'écrivain ci dessus et une mot nul
Magar Father
Louis Magar
Magar
Becker Mother

Cent quarante

279

Treize Janvier mil huit Cent Soixante
Dendeuxant à Auberitheim, passage
20 fille majeure de Jean Becker,
Soixante huit ans, garde forestier, demeurant à
Heberbenn (Meuse), et de Barbe Zimmer, sa épouse,
décédée, le futur Becker demeurant au mariage
suivant acte passé devant Maître Eich notaire à
Sarreloubis, le vingt cinq Juillet mil huit Cent
Quatre vingt quatre, enregistré gratis et légalisé,
d'autre part. Dzese par nous Auguste
Donzel, adjoint au Maire de la Commune
d'Auberitheim Canton et arrondissement de Saint
Denis (Seine), remplissant par délégation les fonctions
d'officier de l'état civil, qui avons procédé
publiquement en la Mairie à la célébration du
mariage dans la forme suivante: Après avoir
donné lecture aux parties: 1°. De leurs actes
de naissance. 2°. Du consentement donné par le
père du futur; 3°. Du consentement donné par
le père de la future et de l'acte de décès de sa
mère. 4°. Des actes de publications faites en cette
Mairie les Dimanches deux et Neuf Novembre
mois courant sans opposition; toutes les pièces
ci mentionnées dument paraphées; 5°. De
l'acte de naissance du futur, dressé le vingt
du mariage sur les devoirs et droits respectifs
des époux. Après avoir interpellé les futurs
époux et la mère du futur, lesquels tous ont
déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de
mariage. Nous avons demandé aux futurs
époux s'ils veulent se prendre pour mari et
pour femme, chacun d'eux ayant répondu
affirmativement et séparément, à haute voix
Nous avons prononcé au nom de la loi qu'
Jean Morgan et Elisabeth Becker sont
unis par le mariage. En présence de Michel
Morgan, âgé de vingt Neuf ans, journalier, demeurant
à Auberitheim, Route de Strasbourg, 95, frère de
l'époux; Pierre Hirtz, âgé de vingt Six ans, Tan-
neur, demeurant à Auberitheim, Route de Strasbourg
95 ami de l'époux; Jean Becker, âgé de trente
trois ans, journalier, demeurant à Auberitheim

passage Nicolas, 18, fils de Stéphane, et
Lucie Gauer, âgée de trente six ans, journa-
lier demeurant à Auberviliers, Route de Flandre
95, ainé de l'époux, lesquels ont signé
avec les époux, la mère de l'époux et nous, après
lecture.

Meyer

Steinbach

Schmitz

Meyer

Louis

Becker

Gauer

1113
Frantz
Louis
et
Görgen
Anna

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre, le
Samedi Quinze Novembre à Onze heures et demie
du matin. Acte de mariage de Louis Frantz,
âgé de vingt dix ans, garçon boucher né à Paris
Douzième arrondissement le Seize Octobre mil
huit Cent Cinquante huit, demeurant à Auber-
villiers, Rue de Pantin, 88, fils majeur de Henri
Frantz et de Louise Couturier, son épouse tous
deux décédés, petit fils dans la ligne paternelle
des défunts Pierre Victor Frantz et Gertrude
Henry et dans la ligne maternelle de Pierre
Couturier et de Madeleine Villaume, époux
décédés, le futur époux procédant comme libre
dans tous ses droits et actions, D'une part.
Et Anna Görgen âgée de vingt huit ans,
journalière, née à Weiskirchen (Prusse) le
Sept Avril mil huit Cent cinquante six demeu-
rant à Auberviliers Rue de Pantin, 88 fille
majeure de Mathias Görgen et de Catherine
Franzen, son épouse, tous deux décédés;

petite fille de (Sans enseignements), la dite future epouse se trouve d'après les lois en vigueur dans l'Empire d'Allemagne, étant âgée de plus de vingt quatre ans, dispensée de produire son acte de décès de son père et mère et est libre dans tous ses droits et actions. Dressé par nous Auguste Souzol, adjoint au Maire de la Commune d'Aubervilliers Canton et arrondissement de Saint-Denis (Seine) remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante: Après avoir donné lecture aux parties: 1°. De tous actes de naissance; 2°. Des actes de décès des père et mère du futur; 3°. D'un certificat de coutume délivré par l'Ambassade d'Allemagne à Paris; 4°. De acte de publications faites en cette Mairie les Dimanche vingt cinq Octobre et deux Novembre mil huit cent vingt Quatre, sans opposition; toutes les pièces sus-mentionnées dument paraphées; 5°. Du chapitre six du titre premier du code civil (titre du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Le futur époux a déclaré sous serment au vertu de l'avis du conseil d'état du quatre thermidor an treize qu'il ignore le lieu du décès et celui du dernier domicile de ses aïeuls et aïeules dans les deux lignes, déclaration faite aussi sous serment par les témoins du présent acte, lesquels affirment que bien qu'ils connaissent les futur époux ils ignorent le lieu du décès et celui du dernier domicile de ses aïeuls et aïeules dans les deux lignes. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Louis Frantz et Anna Görgen sont unis par le mariage. Lecture de

Témoin Chevalier, âgé de trente huit ans, manœuvre demeurant à Aubervilliers Rue des Cités, 28, beau-frère de l'épouse; Jean Baptiste Mayeur, âgé de trente six ans, manœuvre, demeurant à Aubervilliers, Rue Solférino, 11, beau frère de l'épouse; Louis Goulette, âgé de trente ans, manœuvre devenu, demeurant à Paris, Boulevard de la Villette, 126, beau-frère de l'épouse, et Antoine Beaujard, âgé de cinquante cinq ans, boucher, demeurant à Aubervilliers, Rue de Sanitas, 18, ayant de l'épouse; Témoins, qui ont signé avec les époux et nous, après lecture. —

Frantz
Mayeur
Georges Chevalier
L Goulette
A Beaujard
Daniel

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre
le Samedi Quinze Décembre à onze heures trois
Quarts du matin. Acte de mariage de Claude
Feisthauer, âgé de vingt trois ans, chauffeur
né à Messenthal (Moselle) le Quatre Avril
mil huit Cent Soixante et un, demeurant à
Aubervilliers Route de Flandre, 83, fils
majeur de Chrétien Feisthauer et de Madeleine
Uhmett, son épouse, tous deux décédés, petit
fils dans la ligne paternelle des défunts Martin
Feisthauer et de Louise Hellier, son épouse, et
dans la ligne maternelle de (Sans renseignements),
le futur époux procédant comme libre dans tous
ses droits et actions Dame part. Et Joseph
Elchinger, âgé de vingt quatre ans, journalier

TIMBRE 2/10 EN SUS 1 F. 50 c. SEINE

6E 283

né à Dalbundon (Bas Rhin) le
vingt Neuf Novembre mil huit Cent
cinquante Neuf, demeurant à Aubervilliers
Route de Flandre, 83, fils majeur de Louis
Ebinger, âgé de cinquante Neuf ans, journalier,
et de Barbe Stauder, son épouse, âgée de cinquante
ans, Sans profession, domiciliés à Aubervilliers,
Rue des Cités, présents et consentants, D'autre
part. Dressé par nous Auguste Donzel,
adjoint au Maire de la Commune d'Aubervilliers,
Canton et Arrondissement de Saint-Denis (Seine),
remplissant par délégation les fonctions d'officier
de l'état civil, qui avons procédé publiquement
en la Mairie à la célébration du mariage dont
la forme suivante : Après avoir donné lecture
aux parties : 1°. De leurs actes de naissance ;
2°. Des actes de décès des père et mère du futur
et de ceux de ses aïeul et aïeule paternels ; 3°. Du
bulletin de naissance dont il sera ci-après parlé ;
4°. Des actes de publications faites en cette Mairie
les Dimanche Quinze et vingt deux Juin mil
huit Cent Quatre vingt Quatre, sans opposition ;
toutes les pièces ci-mentionnées demeurant paraphées ;
5°. Du chapitre Six du titre premier du code
civil (titre du mariage), sur les devoirs et
droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux et les père et mère de
la future, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a
pas été fait de contrat de mariage. Le futur
époux a déclaré sous serment en vertu de l'avis du
conseil d'état du quatre Thermidor an treize,
qu'il ignore le lieu du décès et celui du dernier
domicile de ses aïeul et aïeule maternels déclaration faite aussi sous serment par les témoins
du présent acte, lesquels affirment que bien
qu'ils connaissent le futur époux ils ignorent
le lieu du décès et celui du dernier domicile de
ses aïeul et aïeule maternels. Les futurs époux
ayeux déclarent reconnaître en vue de la légitimation devant résulter de leur mariage l'enfant
féminin du sexe féminin, né le vingt Cinq
février mil huit Cent Quatre vingt Quatre

inscrite le même jour sur les registres de l'état civil
d'Aubervilliers comme fille de Claude Feisthauer
et de Josephine Echsinger. Nous avons
demandé aux futurs époux s'ils voulaient se
prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu affirmativement et
séparément, et toute voix nous avons prononcé
au nom de la loi que Claude Feisthauer
et Josephine Echsinger sont unis par le mariage.
En présence de Jacques Feisthauer, âgé de
trente quatre ans, vernis, demeurant à Paris, Rue
des Ecluses Saint Martin, 29, frère de l'époux; Pierre
Feisthauer, âgé de vingt six ans, employé demeu-
rant à Aubervilliers, Route de Flandre, 93, frère de
l'époux; Chrétien Kemp, âgé de quarante trois
ans, tailleur sur cristaux, demeurant à Aubervilliers
Rue de la Goutte d'or, 193, Cousin de l'épouse; et
Michel Echsinger, âgé de cinquante six ans, culti-
vateur, demeurant à Aubervilliers, Rue aux
Ruis, 46, oncle de l'épouse. Témoins, qui ont signé
avec les époux, les père et mère de l'épouse et
nous, après lecture. _____

Feis Hauer

Echsinger

Echsinger

Feisthauer

Kemp

Louis Cousin

Feisthauer

Echsinger

Damel

N° 45.
Chartier
Adolphe François
et
Servais
Geneviève

L'an mil huit Cent quatre vingt quatre, le Lundi dix Sept Novembre à une heure du soir. Acte de mariage de Adolphe François Chartier, âgé de trente Cinq ans, marchand d'habits, né à Asnieres (Seine) le quatre Novembre mil huit Cent Quarante Neuf, demeurant à Paris, Rue Clement, 4, fils majeur de Jean Pierre Chartier âgé de Soixante quatre ans rentier, et de Marianne Louise Channeveas, son épouse, âgée de cinquante deux ans, rentière demeurant ensemble à Asnieres, présents et consentants, Le futur époux pour son premier mariage de Amélie Charlotte Cécile Divorcé par. Et Geneviève Servais, âgée de trente ans, tricotée, née à la Villette (Seine) le vingt et un Octobre mil huit Cent cinquante demeurant à Aubervilliers, Route de Flandre 131 fille majeure de Jean Servais, décédé, et de Malvina Ursule René âgée de Soixante ans, rentière, demeurant à Paris, Rue de la Butte Chaumont 25, présente et consentante la future épouse veuve en premières noces de Honoré Stanislas Genest. Dressé par nous Auguste Gouzel, adjoint au Maire de la Commune d'Aubervilliers Canton et Arrondissement de Saint-Denis (Seine), remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante: Après avoir donné lecture aux parties: 1°. De leurs actes de naissance; 2°. De l'acte de décès de la première épouse du futur; 3°. De l'acte de décès du père de la future et de celui de son premier mari; 4°. D'un certificat de contrat de mariage dont il sera ci-après parlé; 5°. Des actes de publications faites en cette Mairie et en celle du Divorce arrondissement de la Ville de Paris, les Dimanches vingt et un et vingt huit Septembre mil huit Cent Quatre vingt Quatre. Sans opposition; toutes les pièces ci-dessus mentionnées demeurées ci-annexées, 6°. Du chapitre VI du titre premier du code civil (titre du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux, les père et mère du futur et la mère de la future,

lesquels nous ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat
de mariage le onze Novembre courant, devant
Maître Theret, notaire à Paris, qui en a délivré
certificat à nous produit. La future épouse et les
témoins du présent acte déclarent sous serment en
vertu de l'avis du conseil d'Etat du trente Messidor
huit cent huit, que c'est à tort et par erreur que
dans l'acte de décès du père de la future il a été
prénommé Louis au lieu de Jean, son seul et
véritable prénom, et qu'il y a bien identité de
personne. Nous avons demandé aux futurs
époux s'ils veulent se prendre pour mari et
pour femme, chacun d'eux ayant répondu
affirmativement et séparément, à haute voix nous
avons prononcé au nom de la loi que Adolphe
Léandre Charlier et Geneviève Servais
sont unis par le mariage. En présence de
Alexandre Templier, âgé de trente huit ans, entrepreneur
de maçonnerie, demeurant à Asnières (Seine) beau-
frère de l'épouse; Etienne Charlier, âgé de trente
deux ans, serrurier, demeurant à Paris, Rue Notre
Dame des Champs 9, frère de l'épouse; Michel Levy,
âgé de trente cinq ans, sans profession, demeurant à
Paris, Rue d'Allemagne, 118, ami de l'épouse et
Philippe Rousseau, âgé de cinquante six ans, rentier,
demeurant à Paris, Rue des Buttes-Chaumont, 26,
beau-frère de l'épouse, témoins, qui ont signé avec les
époux, les père et mère de l'épouse et nous, après lecture,
la mère de l'épouse ayant déclaré ne savoir de ce requis

A. Charlier

G. Servais

Charlier

G. Templier

Chanevas

Charles Borde

M. Levy

Rousseau

Dumesnil

1816

Rageotte

Louis Baptiste Eugène

et

Renard

Marie

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre le Mardi dix huit Novembre à onze heures du matin. Acte de mariage de Louis Baptiste Eugène Rageotte, âgé de trente et un ans, journalier, né à Epoisses (Côte d'Or), le vingt deux Décembre mil huit Cent soixante deux, demeurant à Paris, faubourg du Temple, 11e (onzième arrondissement), fils majeur de Louis Rageotte, décédé et de Françoise Garnier sa veuve, âgée de Soixante dix Sept ans, Sans profession, demeurant à Epoisses, consentante au mariage suivant acte passé devant Maître Chaumont, notaire à Epoisses, le trois Novembre courant enregistré et légalisé, D'une part.

Et Marie Renard, âgée de vingt quatre ans, Sans profession née à Batteraus (Haute Saône) le dix huit Octobre mil huit Cent Soixante demeurant à Auberchicourt, Rue du Vendy 11 bis, chez sa mère, fille majeure de Jean Baptiste Renard, décédé, et de Catherine Mangenine, sa veuve, âgée de Soixante trois ans, cultivateur, présente et consentante, D'autre part.

Lesquels nous Sylvain Edouard Berthier adjoint au Maire de la Commune d'Auberchicourt Canton et arrondissement de Saint Amé (Nord) remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, en avons procédé publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante : Après avoir donné lecture aux parties : 1° De leurs actes de naissance ; 2° De l'acte de décès du père du futur et du consentement donné par sa mère ; 3° De l'acte de décès du père de la future. 4° Des actes de publications faites en cette Mairie et celle du onzième arrondissement de la Ville de Paris les Dimanches Deux et Neuf Novembre mil Cent Sans opposition ; Toutes les pièces ci mentionnées dûment paraphées ; 5° Du Chapitre six du livre premier du code civil titre du mariage sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux et la mère de la future, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de

mariage. De Sueur époux et les témoins du
présent acte déclarent Vous sommer en
vertu de Mavis du conseil d'état du trente
Mars mil huit Cent huit, que dert à tort
et pour erreur si dans l'acte de decès du père du
Sieur il a été prénommé Louis Marie au
lieu de Louis seul et véritable prénom et
qu'il y a bien identité de personne. Nous
avons demandé aux Sueur époux s'ils veulent
se prendre pour mari et pour femme chacun
Dégue ayant répondu affirmativement et
Séparément à haute voix nous avons pronon-
cé nom de la loi que Louis Baptiste
Eugène Vageotte et Marie Renard sont uni
par le mariage. En présence de Baptiste
Vageotte, âgé de quarante trois ans, journalier, demeu-
rant à Epoisse, frère de l'époux; Emmanuel Pisto âgé
de trente ans, employé, demeurant à Sens, quai Yolan
29, ami de l'époux; Eugène Renard, âgé
de trente et un ans épicier demeurant à Auberville
Rue du Sart, 22, frère de l'épouse; et Virgile
Renard, âgé de vingt Sept ans, employé,
demeurant également à Auberville Rue
du Landy, 11 bis, frère de l'épouse; Tous
qui ont signé avec les époux, la mère de
l'époux et nous, après lecture. ——————

Vageotte

Marie Renard Marguerite

Vageotte

Emm. Pisto

Renard E. Renard

E. Sueur

147.
Régis Nicolas Gustave Besson
et
Adolphine Séphorine Dequesne
Union.

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre, le Mardi dix huit Novembre à onze heures du matin. Acte de mariage de Régis Nicolas Gustave Besson âgé de vingt six ans, employé, né à Haut Lieu (Nord), le Six Décembre mil huit Cent cinquante Sept, demeurant à Sebourg, Rue du vingt huit Mars, fils majeur de Régis Besson, âgé de cinquante deux ans, journalier, demeurant à Maubeuge (Nord), et de Adolphine Séphorine Dequesne, sans profession, décédée, le sieur Besson consentant au mariage aux termes d'un acte passé devant Maître Herbey et son collègue, notaires à Maubeuge, le vingt Cinq Août mil huit Cent quatre vingt quatre enregistré gratis et légalisé, Pièce part. Et Elvina Dequesne, âgée de vingt Dix ans, journalière, née à Dimont (Nord), le Sept Août mil huit Cent cinquante huit demeurant à Sebourg, Rue du vingt huit Mars, Elle, fille majeure de Adrien Joseph Dequesne, âgé de Soixante quatorze ans, rentier, et de Clémence Joseph Vienne, sans profession, sa épouse, âgée de Soixante dix ans, demeurant ensemble à Dimont, consentants au mariage suivant acte reçu par Maître Devaux, notaire à Bohain le vingt trois Août mil huit cent quatre vingt quatre, enregistré gratis et légalisé, Quatre part. Dressé par nous Sylvain Edouard Berthier adjoint au Maire de la Commune de Sebourg, Canton et arrondissement de Saint-Quentin (Aisne), remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante: Après avoir donné lecture aux parties: 1°. De tous actes de naissance; 2°. Du consentement donné par le père du futur et de l'acte de décès de sa mère; 3°. Du consentement donné par les père et mère de la future; 4°. ~~Des actes de publ~~ Des bulletins de naissance dont il sera ci-après parlé; 5°. Des actes de publications faites en cette Mairie, les Dimanches deux et Neuf Novembre

mois courant, sans opposition, toutes les pièces
ses mentionnées dûment paraphées; 6° Du
chapitre six du titre premier du code civil (titre
du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des
époux. Après avoir interpellé les futurs époux
lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été
fait de contrat de mariage. Le futur époux et
les témoins du présent acte déclarent sous serment
en vertu de l'avis du conseil d'état du quatre Mai
mil huit Cent huit, que c'est par erreur si dans
l'acte décès de la mère du futur, son nom a
été orthographié Dufesne au lieu de Dufresne
véritable manière de l'écrire et qu'il y a identité
de personne. Les futurs époux ayant déclaré
reconnaître pour être légitimation de naissance
résultant de leur mariage: Alfred Léon
Dequesne, du sexe masculin, né le vingt trois
Septembre mil huit Cent Soixante dix huit in
cit le lendemain sur les registres de l'état civil
de Vimont, comme fils de Elvina Dequesne ci
devant nommée, et Alfreda Rosa
Brisson, du sexe féminin, inscrite sur les regis
tres de l'état civil de la Commune de Sous
Doteries le treize Juillet mil huit cent soixante
huit quatre comme fille de Léon Nicolas Bris
et de Elvina Dequesne. Nous avons demandé
aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour
mari et pour femme chacun d'eux ayant
répondu affirmativement, et séparément, à
haute voix nous avons prononcé au nom de
la loi que Léon Nicolas Gustave Brisson
et Elvina ~~Dequesne sont unis par le mariage~~
~~Et prononcé~~ de Dequesne sont unis par le
mariage. En présence de Etienne Offner, âgé de
trente ans, vernier, demeurant à Auberchicourt Rue
de Sanchin, ami de l'époux; Théophile Pouvet,
âgé de vingt huit ans vernier demeurant à
Auberchicourt Rue de Sanchin ami de l'époux
Désiré Hamecourt âgé de sept ans
vernier, demeurant à Auberchicourt Rue du vingt
huit Mars, ami de l'épouse; et Achille
Bertin, âgé de vingt deux ans, journalier,

Cent quarante Six

Approuvé Vingt mots rayés nuls.

Bisson
Déquesne
Soumet
Offner
Bertin
Hannecart
Gautier

1148
Rivolte
Hubert Joseph
et
Desmedt
Eugénie

Demeurant à Aubervilliers, Rue du cinq huit
Mars, 24, mairie de Plaine, témoins, qui ont
signé avec les époux et nous, après lecture.

Bisson Soumet
Déquesne Offner
Hannecart Bertin
Gautier

L'An mil huit Cent Quatre vingt quatre, le Jeudi
Vingt Novembre à huit heures du soir. Acte
de mariage de Hubert Joseph Rivolte, âgé
de trente quatre ans, mécanicien, né à Vieux
(Belgique) le vingt quatre Avril mil huit
Cent cinquante demeurant à Aubervilliers, Rue des
Cités 22, fils majeur naturel non reconnu de
Guillelmine Rivolte, décédée, et de père non
dénommé, le futur époux procédant comme
libre dans tous ses droits et actions D'une part.
Et Eugénie Desmedt, âgée de trente ans, mécani-
cienne, née à Roxem (Belgique) le Sept Février
mil huit Cent Cinquante quatre demeurant à
Aubervilliers, Rue des Cités, 22, fille majeure de
Grégoire Desmedt, et de Régine Knidt époux décédés,
petite fille dans la ligne paternelle des défunts
Gabriel Desmedt et de Catherine De Houdt son épouse et
dans la ligne maternelle de Pierre Knidt et de
Blandine Cheins, époux décédés; la future épouse procé-
dant aussi comme libre dans tous ses droits et actions,
Lautre part. Dressé par nous Auguste Donzel,
adjoint au Maire de la Commune d'Aubervilliers
Canton et arrondissement de Saint Denis (Seine)

remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante : Après avoir donné lecture aux parties 1°. De leurs actes de naissance ; 2°. Des actes de décès des père et mère de la future ; 3°. Des actes de publications faites en cette Mairie les Dimanches Neuf et Seize Novembre mois courant sans opposition toutes les pièces ci mentionnées dûment paraphées. Nous Du chapitre Six du titre premier du code civil (titre du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. La future épouse déclare sous serment en vertu de l'avis du conseil d'état du quatre thermidor an treize qu'elle ignore le lieu du décès et celui du dernier domicile de ses aïeuls et aïeules dans les deux lignes, déclaration faite aussi sous serment par les témoins du présent acte lesquels affirment que bien qu'ils connaissent la future épouse ils ignorent le lieu du décès et celui du dernier domicile de ses aïeuls et aïeules dans les deux lignes. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Hubert Joseph Lariotte et Eugénie Lesmedt sont unis par le mariage. En présence de Edouard Dangis, âgé de vingt deux ans, marchand de vin, demeurant à Auberrilliers, Rue Solferino, 40, ami de l'époux ; Léonard Azemard, âgé de soixante huit ans, tonnelier, demeurant à Auberrilliers Rue Solferino 42, ami de l'époux ; Emile Voisclet, âgé de quarante cinq ans marchand de vin, demeurant à Auberrilliers, passage de l'Union 3, ami de l'épouse, et Auguste Bideau, âgé de trente huit ans, serrurier, demeurant à Auberrilliers, Rue des Cités, 22, ami de l'époux

témoins, qui ont signé avec les époux et nous, après lecture. _____

Lisorte

Besnard Bezeman

Dangis

Pouvel Louset

Decle

1819

Lemy
Nicolas Léon
et
Foucault
Victoire Lucie.

L'an mil huit Cent quatre vingt quatre le Samedi vingt deux Novembre à onze heures du matin. Acte de mariage de Nicolas Léon Lemy, âgé de vingt trois ans, forgeron, né à Metz (Moselle) le vingt huit Septembre mil huit Cent soixante et un, demeurant à Auberrilliers, Route de Flandre 109, fils majeur de Mathieu Lemy et de Rose Agnès Geneson, son épouse tous deux décédés, petit fils des défunts Pierre Lemy et de Anne Catherine Marchal, et dans la ligne maternelle de Nicolas Etienne Geneson et de Marguerite Mangin, époux décédés, le futur époux procédant comme libre dans tous ses droits et actions, D'une part. Et Victoire Lucie Foucault, âgée de dix neuf ans, journalière, née à Pierrefitte (Loir et Cher) le vingt Cinq Avril mil huit Cent soixante cinq, demeurant à Auberrilliers, Route de Flandre, 35, fille mineure de Louis Foucault et de Françoise Robin, son épouse tous deux décédés, petite fille dans la ligne paternelle des défunts Gilbert Foucault et Anne Toussaint et dans la ligne maternelle de Pierre Robin et de Marguerite Chapon, époux décédés; la future épouse dûment autorisée à contracter mariage par délibération de son conseil de famille réuni sous la présidence de Monsieur Le Juge de Paix du Canton de Saint Denis

en son cabinet sis à Auberrilliers Hôtel de la Mairie
le dix huit Octobre mil huit Cent quatre vingt
Quatre, enregistrée; lequel conseil a délégué le
sieur Louis Fouquault, forgeur, demeurant à
Auberrilliers, Route de Flandre, 75, fils de
la future épouse, pour s'assister devant l'officier
de l'état civil, le dit sieur Fouquault ici présent,
d'autre part. Dressé par nous Auguste
Dorzel, adjoint au Maire de la Commune
d'Auberrilliers, Canton et arrondissement de Saint
Denis (Seine) remplissant par délégation les
fonctions d'officier de l'état civil, qui avons procédé
publiquement en la Mairie à la célébration du
mariage dans la forme suivante: Après
avoir donné lecture aux parties: 1°. De
leurs actes de naissance; 2°. Des actes de
décès des père et mère du futur et de ceux
de ses aïeuls et aïeules dans les deux lignes; 3°.
Des actes de décès des père et mère de la future
et de ceux de ses aïeuls et aïeules paternels et
maternels; 4°. De la délibération du conseil
de famille ses énoncée; 5°. Des actes de publications
faites en cette Mairie les Dimanches Cinq et
Douze Octobre mil huit cent quatre vingt quatre
sans opposition; toutes les pièces sus énoncées
dûment paraphées; 6°. Du chapitre six du
titre premier du code civil titre du mariage
sur les devoirs et droits respectifs des époux;
Après avoir interpellé les futurs époux,
lesquels nous ont déclaré qu'il n'y a pas
été fait de contrat de mariage. Nous avons
demandé aux futurs époux s'ils veulent se
prendre pour mari et pour femme chacun
de eux ayant répondu affirmativement et
séparément à haute voix nous avons pro-
noncé au nom de la loi que Nicolas Léon
Lenny et Victorie Lucie Fouquault sont
unis par le mariage. En présence de Auguste
Jeneson, âgé de quarante six ans, négociant, demeurant
à Auberrilliers, Rue du Verrier, 2, ami de l'époux;
Nicolas Mannois, âgé de cinquante sept ans, marchand

Cent quarante-huit

de vue, demeurant à Aubervilliers, Route de Flandre, 109, mule de Stépoux; Henri Gaignier, âgé de quarante ans, manteleur, demeurant à Aubervilliers, Route de Flandre 109, beau fils de Stépoux, et Félix Gaignier, âgé de vingt Neuf ans, chauffeur demeurant à Asnières, Rue de l'Union, beau fils de Stépoux; témoins, qui ont signé avec les époux, les sieur Forcault, fils de Stépoux, et nous, après lecture. ———

Perny
Frédéric Forcault

Agents
Gaignier
Gaignier fils

Commis
adjoint
Pommier

150
Coudière
Armand Séraphin Marie
&
Sagrange
Marie Félicie.

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre, le Mardi vingt Cinq Novembre à onze heures du matin. Acte de mariage de Armand Séraphin Marie Coudière, âgé de vingt Neuf ans, employé, né à Pouy-sur-Vanne, le Quatorze Mars mil huit Cent Cinquante cinq, demeurant à Aubervilliers Rue de la Gare, fils majeur de Auguste Coudière âgé de Soixante trois ans, et de Marie Guimard, âgée de cinquante sept ans, sans profession, demeurant à Paris Boulevard Sébastopol 20, présents et consentants. D'une part. Et Marie Félicie Sagrange, âgée de vingt deux ans, modiste, née à Paris Premier Arrondissement le Seize Septembre mil huit Cent Soixante deux, demeurant à Aubervilliers, Rue de la Gare, avec sa mère, fille majeure de Claude

Lagrange, décédé, et de Adelaïde Jeanne Rix sa veuve, âgée de cinquante Neuf ans, marchande de vins, demeurant et domiciliés de l'autre part. Dressé par nous Sylvain Edouard Berthier, adjoint au Maire de la commune de Aubervilliers, Canton et arrondissement de Saint Denis (Seine), remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil qui nous a procédé publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante : Après avoir donné lecture aux parties : 1°. De leurs actes de naissance ; 2°. De l'acte de décès du père de la future ; 3°. D'un certificat de contrat de mariage dont il sera ci-après parlé. 4°. Des actes de publications faites en cette Mairie les Dimanches Neuf et Onze novembre courant, sans opposition ; toutes les pièces ci-dessus mentionnées demeurent paraphées ; 5°. Du chapitre six du titre premier du code civil (titre du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux, les père et mère du futur et la mère de la future, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage le vingt et un Novembre courant devant Maître Coffon, notaire à Paris, qui en a délivré certificat à nous produit. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Armand Gérazphin Marie Coudière et Marie Félicie Lagrange sont unis par le mariage. En présence de Ferdinand Zéphirin Petit, âgé de trente trois ans, marchand de bois demeurant à Charenton Quai de Bercy, 19, beau frère de l'épouse ; Paul Pommier, âgé de vingt six ans, fabricant de chaussures, demeurant à Paris, Rue Bréguet 10 beau frère de l'épouse ; Auguste Nicolas Schneider, âgé de vingt Neuf ans, directeur d'usine, demeurant à Paris

Pour de Cremieu, 178, ami de Lepoire et de Edmond Marie Michallet, âgé de Soixante huit ans, rentier demeurant à Jemil (Seine et Oise) ami de Lepoire; Lemoin, a lui fait signé avec les parties et moi & Lepoire, la mère de Lepoire et nous, après lecture.

Pour Cremieu
M. Lagrange

Coudrier

Le Pin

Jossin

Cellier

Michallet

Lemoin

151
Grébil
Chrétien
et
Haas
Elisabeth

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre, le Samedi vingt Neuf Novembre à onze heures du matin. Acte de mariage de Chrétien Grébil, âgé de vingt huit ans, journalier, né à Montbronn (Moselle), le vingt et un Juin mil huit Cent cinquante six, demeurant à Aubervilliers, passage Lemoyer, N°, fils majeur de Pierre Grébil, âgé de Soixante cinq ans, journalier, demeurant à Montbronn (Alsace) et de Catherine Zimmermann, son épouse décédée, lemeur Grébil consentant au mariage de son fils suivant acte passé devant Maître Lainey, notaire à Robecourt (Vosges), le vingt Six Août mil huit Cent Quatre vingt quatre, enregistré et légalisé, D'une part. Et Elisabeth Haas, âgée de vingt ans, Sans profession,

né à Montbronn (Moselle), le Sept Décembre
mil huit Cent Soixante trois demeurant à Auber-
villiers, Rue de Verier, 5, avec sa père et mère
fille mineure de Nicolas Haas, âgé de qua-
rante cinq ans, journalier, et de Madeleine
Kestler, son épouse, âgée de quarante huit ans,
sans profession, présents et consentants de leur
part. Dressé par nous Sylvain Edouard Berthier
adjoint au Maire de la Commune d'Aubervilliers,
Canton et arrondissement de Saint-Denis (Seine)
remplissant par délégation les fonctions d'officier
de l'état civil, qui avons procédé publiquement
en la Mairie à la célébration du mariage dans
la forme suivante: Après avoir donné lecture
aux parties: 1°. De leurs actes de naissance;
2°. Du consentement donné par le père de
lecteur et de l'acte de décès de sa mère; 3°. Du
bulletin de naissance dont il sera ci-après parlé;
4°. Des actes de publications faites en cette
Mairie les Dimanches Seize et neuf Trois
Novembre courant, sans opposition; toutes les
pièces ses mentionnées dûment paraphées; 5°.
Du chapitre Six du livre premier du code
civil (titre du mariage) sur les devoirs
et droits respectifs des époux. Après avoir
interpellé les futurs époux et les père et
mère de la future, lesquels nous ont déclaré
qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.
Les futurs époux ayant déclaré reconnaître en
vue de la légitimation devant résulter
de leur mariage: Victor Haas, du sexe mas-
culin, né le Cinq Avril mil huit cent quatre
vingt trois, inscrit le lendemain sur les
registres de l'état civil d'Aubervilliers comme
fils de Elisabeth Haas et de père non dénommé.
Nous avons demandé aux futurs époux
s'ils veulent se prendre pour mari et pour
femme, chacun d'eux ayant répondu
affirmativement et séparément, à haute voix
nous avons prononcé au nom de la loi que

Cent cinquante

Abbétan Grébil et Elisabeth Haas, sont unis par le mariage. En présence de Joseph Grébil, âgé de vingt quatre ans, journalier demeurant à Auberrilliers, passage Lemoyne, 15, zone de Stains; Georges Zimmermann, âgé de vingt sept ans, vernis, demeurant à Pantin, Rue du Chemin Vert, 16, voisin de Stains; Joseph Haas, âgé de vingt deux ans, vernis demeurant à Auberrilliers, Rue du Verois, 15, zone de Stains, et Joseph Ernest Reine, âgé de quarante et un ans, menuisier, demeurant à Auberrilliers, Rue de Pierrefitte, 11, voisin de Stains, témoins, qui ont signé avec les époux et nous, après lecture, Mr. Père et mère de Stains ayant déclaré ne savoir de ce requis séparément f. —

Grébil

Haas Grébil Zimmermann

Reins

Haas

Le Maire

152 Fauzin Louis Victor et Champenois Marie Matilde

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre, le Samedi vingt Neuf Novembre à onze heures un quart du matin. Acte de mariage de Louis Victor Fauzin, âgé de trente trois ans, garçon boucher, né à Bray (Aisne) le quatorze Novembre mil huit Cent Cinquante et un, demeurant à Auberrilliers, passage de la Union, 3, fils majeur de Victor Anatole Fauzin, âgé de Soixante et un ans, jardinier, et de Célestine Opportune Deux, son épouse, âgée de cinquante

huit ans, sans profession, domicilié à Lavau (Yonne), présents et consentants, D'une part.
Et Marie Clotilde Champenois, âgée de vingt Sept ans, cuisinière, née à Verdes (Loir et Cher) le quatorze Avril mil huit Cent cinquante Sept, demeurant à Auberville, passage de l'Ormoie, 3, fille majeure de Louis Jérôme Romain Champenois décédé, et de Marie Madeleine Virginie Fontaine, sa veuve, âgée de Soixante Trois ans, Sans profession, demeurant à Verdes Présente et consentante, D'autre Part ; Lesquels nous Sylvain Edouard Berthier, adjoint au Maire de la commune d'Auberville, Canton et arrondissement de Saint-Denis (Seine), remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante : Après avoir donné lecture 1°. De leurs actes de naissance ; 2°. De l'acte de décès du père de la future ; 3°. D'un acte de naissance dont il sera ci-après parlé ; 4°. Des actes de publications faites en cette Mairie les Dimanches Vingt et vingt trois Février courant, sans opposition ; toutes les pièces sus mentionnées demeurant paraphées ; 5°. Du chapitre six du titre premier du code civil (titre du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux, les père et mère du futur et la mère de la future, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Les futurs époux ayant déclaré reconnaître en vue de la légitimation devant résulter de leur mariage Eugénie Champenois du sexe féminin, née le vingt Cinq Janvier mil huit cent Soixante dix Neuf, inscrite le lendemain sur les registres de l'état civil de la commune de Verdes comme fille de Marie Clotilde Champenois et de

Epoux non dénommés. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, et lecture leur ayant été faite par nous, avons prononcé au nom de la loi que Louis Victor Fleuzin et Marie Clotilde Champenois sont unis par le mariage.

En présence de Alexandre Favrou, âgé de trente quatre ans, boucher, demeurant à Aubervilliers Rue de Flandre, 181, ami de l'époux; Antoine Dupernay, âgé de vingt huit ans, boulanger, demeurant à Aubervilliers, Rue Voltaire, 18, ami de l'époux; Emile Doiselet, âgé de quarante cinq ans, marchand de vin, demeurant à Aubervilliers, passage de la Union, 3, ami de l'épouse; et Célestin Teigné, âgé de trente trois ans, épicier, demeurant aussi à Aubervilliers, Rue des Cités, 10, ami de l'épouse. Témoins, qui ont signé avec les époux, les père et mère de l'époux, la mère de l'épouse et nous, après lecture.

Fleuzin
Champenois
Favrou
Fouloscie Dupernay
Doiselet
Teigné
Vaillant

153
Bay
Charles Simon
et
Guérinel
Louise Alexandrine

L'an mil huit cent quatre vingt quatre le Samedi vingt Neuf Novembre à onze heures et demie du matin. Acte de mariage de Charles Simon Bay, âgé de vingt deux ans, journalier, né à Chevrières-sur-Marne (Seine et Oise), le vingt trois Janvier mil huit cent

Soixante deux demeurant à Auberviller, Rue
des Postes, 3 H, avec sa mère, fils majeur de
Sieur Auguste Bay décédé, et de Virginie
Elisabeth Dubillon âgée de cinquante trois
ans, sa veuve, journalière, présente et
consentante, D'une part. Et Louise
Alexandrine Guenel, domestique née
à Saint Georges de Nière (Eure) Le dix Neuf
Octobre mil huit Cent Soixante trois, demeu-
rant à Auberviller Rue des Postes, 3 H, fille
majeure de Evangeline Vital Guenel,
âgé de cinquante quatre ans, courtier de chevaux
et de Marguerite Aimée Lemmel, âgée de
cinquante trois ans, sans profession, ménagère,
demeurant ensemble à Saint Georges de Nière,
Consentants au mariage ci après Lemmes d'une
part. Reçu par Maître de Royer, notaire à
Saint Georges de Nière le vingt cinq Septembre
mil huit Cent Quatre vingt quatre, enregistré
et légalisé, D'autre part. Lesquels par-
devers Sylvain Edouard Berthier, adjoint
au Maire de la commune d'Auberviller, Canton
et arrondissement de Saint Denis (Seine), rem-
plissant par délégation les fonctions d'Offi-
cier de l'état civil, qui avons procédé publiquement
en la Mairie à la célébration du mariage
dans la forme suivante: Après avoir donné
lecture tant aux parties: 1°. De leurs actes de
naissance; 2°. De l'acte de décès du père
de la future; 3°. Du consentement donné par les
père et mère de la future. 4°. Des actes de
publications faites en cette Mairie les
Dimanches Seize et vingt trois Novembre courant
sans opposition; toutes les pièces ci dessus men-
tionnées demeurant ci après annexées. 5°. Du chapitre
six du titre premier du code civil (Titre
du mariage) sur les devoirs et droits
respectifs des époux. Après avoir interpellé
les futurs époux et la mère de la future,
lesquels nous ont déclaré qu'il n'y a pas
été fait de contrat de mariage. Nous

TIMBRE 2/10 EN SUS 1F. 50c SEINE

avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Charles Xavier Bay et Louise Clémentine Guérin sont unis par le mariage. En présence de Auguste Cottier âgé de trente quatre ans, marchand demeurant à Paris, Boulevard Voltaire, 29, beau-frère de l'époux; Louis Bay, âgé de vingt sept ans, garçon de salle, demeurant à Asnières, Rue des Forts, 34, frère de l'époux; Julien Maillard, âgé de vingt Neuf ans, peintre, demeurant à Pantin, Route de Flandre, 66, ami de l'épouse; et Hilibert Genetier, âgé de trente quatre ans, tonnelier, demeurant à Paris, Rue Véllot, 9, beau-frère de l'épouse, témoins qui ont signé avec les époux et nous, sa mère de l'époux ayant déclaré ne savoir signer de ce requis, le tout après lecture faite. ———

Bay

Cottier

Bay

Julien Maillard

Genetier

1511
Gilles
Arthur Joseph
&
Desicy
Léonie Adeline

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre le Samedi vingt Neuf Novembre à onze heures trois Quarts du matin. Acte de mariage de Arthur Joseph Gilles, âgé de vingt quatre ans, Employé né à Namur (Belgique) le quatorze Septembre mil huit Cent Soixante, demeurant à Auberchicourt, Route de Flandre, 89, avec sa mère, fils majeur de Charles Emmanuel Gilles, décédé, et de Marie Thérèse Petit, en Veuve, âgée de cinquante neuf ans, ménagère, présente et consentante, D'une part. Et Léonie Adeline Desicy, âgée de vingt et un ans, Sans profession, née à Auberchicourt le quatorze Février mil huit Cent Soixante trois demeurant en cette commune Route de Flandre 163, avec son père, fille majeure de Louis Victor Desicy, âgé de cinquante Cinq ans, rentier, présent et consentant et de Angéline Burgeon, son épouse, décédée, D'autre part. Reçu par nous Sylvain Edouard Berthier, adjoint au Maire de la Commune d'Auberchicourt, Canton et arrondissement de Douai (Nord), remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, qui nous procédé publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante: Après avoir donné lecture aux parties; 1°. De leurs actes de naissance; 2°. De l'acte de décès du père du futur et de celui de la mère de la future; 3°. Des actes de publications faites en cette Mairie les Dimanches Vingt et vingt deux Novembre courant, sans opposition; Toutes les pièces sus mentionnées Demeurent paraphées; 4°. Du chapitre six du titre premier du code civil (titre du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux, la mère du futur et le père de la future, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Nous avons demandé

eux Sutun époux s'ils veulent se prendre
pour mari et pour femme, chacun d'eux
ayant répondu affirmativement et séparément
à haute voix nous avons prononcé au nom
de la loi que Arthur Joseph Gilles et
Lenie Adeline Desicy sont unis par le
mariage. En présence de Florent Xavier Fossé,
âgé de cinquante quatre ans, charretier demeurant
à Aubervilliers Route de Flandre, 89, ami de
l'époux; Louis Adolé, âgé de vingt sept ans,
marbrier de mie, demeurant à Aubervilliers,
voisin de la Mairie, ami de l'époux; Jean Baptiste
Ambroise Cazé, âgé de quarante Six ans, cocher,
demeurant à Paris, Rue de la Chapelle, 72, ami
de l'épouse, et Joseph Veckerlé, âgé de cinquante
Cinq ans, vernier, demeurant à Aubervilliers, Rue
du Vivier, 11, ami de l'épouse; Témoins, qui ont
signé avec les époux, le père de l'épouse et nous,
la mère de l'épouse ayant déclaré ne savoir signer
de ce requis, le tout après lecture. ———

Gilles

L. Desicy

Desicy

F. Fossé L. Adolé

Veckerle

Cazé

155.

Gosset
Désiré Clodomir
&
Martin
Louise Esther Alexandrine

L'an mil huit Cent quatre vingt quatre, le Samedi Six Décembre à onze heures du matin
Acte de mariage de Désiré Clodomir Gosset âgé de vingt Neuf ans, verrier, né à Rouvries (Nord) le dix Neuf Juin mil huit Cent cinquante cinq, demeurant à Auberrilliers, Rue du Fort, 116, fils majeur de Désiré Adolphe Gosset, âgé de cinquante deux ans, journalier, et de Adeline Leers, son épouse âgée de cinquante trois ans, sans profession, domiciliés à Vaux-Soleries (Nord), consentants au mariage suivant acte passé devant Maître Lecomte Notaire à Solre-le-Chateau (Nord) le douze Novembre mil huit cent quatre vingt quatre enregistré et légalisé, D'une part. Et Louise Esther Alexandrine Martin âgée de dix Neuf ans, couturière, née à Montlandon (Eure & Loir) le vingt Sept Novembre mil huit cent Soixante Cinq, demeurant à Auberrilliers, Rue du Fort, 116, avec ses père et mère, Fille mineure de Louis François Martin, âgé de quarante huit ans, maréchal des logis de gendarmerie en retraite, et de Marie Madeleine Ludovic Meunier, son épouse, âgée de quarante Six ans, sans profession, présents et consentants, D'autre part. Reçu par nous Auguste Lonzel, adjoint au Maire de la Commune d'Auberrilliers, Canton et arrondissement de Saint-Denis (Seine), remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante: Après avoir donné lecture aux parties: 1°. De leurs actes de naissance; 2°. Du consentement donné par les père et mère du futur; 3°. D'un bulletin de mariage dont il sera ci-après parlé; 4°. Des actes de publications faites en cette Mairie les Dimanches Seize et vingt Neuf Novembre mil huit Cent Quatre vingt quatre, sans opposition; toutes les pièces sus mentionnées demeurent paraphées; 5°. Du chapitre Six du titre premier du code civil (Titre du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux et les père et mère de

Cent-cinquante-quatre



les futurs, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a été fait de contrat de mariage entre les futurs époux ayant déclaré reconnaître l'un de la légitimation devant résulter de leur mariage : Eugène Louis Clodomir Martin, de sexe masculin, né le douze Août mil huit cent quatre vingt trois, inscrit le lendemain sur les registres de l'état civil d'Aubervilliers comme fils de Louise Alexandrine Esther Martin et de père non dénommé. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Désiré Clodomir Gosset et Louise Esther Alexandrine Martin sont unis par le mariage. En présence de Jules Joseph Séat, âgé de soixante six ans, coiffeur, demeurant à Paris rue d'Aubervilliers, 33, ami de l'époux ; Emile Hames, âgé de trente sept ans, marchand de vins, demeurant à Aubervilliers, Rue de Paris, 136, ami de l'époux ; Jean Noiré, âgé de quarante ans, employé, demeurant à Aubervilliers, Passage Lemoy, 2, ami de l'époux ; et Louis Charles Gobey, âgé de cinquante ans, garde champêtre, demeurant à Bobigny, ami de l'épouse ; témoins, qui ont signé avec les époux, le père de l'épouse et nous après lecture, la mère de l'épouse ayant déclaré ne savoir de ce requis.

Gosset
Martin
Séat
Hames
Noiré
L. Gobey
Prost
Maire

156
Gilot
Gustave
et
Destrez
Suzanne Eugénie.

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre, le Samedi Six Décembre à onze heures un quart du matin. Acte de mariage de Gustave Gilot, âgé de vingt huit ans, garçon de salle, né à Paris, onzième arrondissement, le vingt Cinq Mars mil huit Cent cinquante Six, demeurant à Aubervilliers, Passage Vanyer, 10, fils majeur de Christophe Gilot, âgé de cinquante Neuf ans, et de Catherine Defrance, son épouse remariés, et de Catherine Defrance, son épouse âgée de cinquante Neuf ans, couturière, demeurant ensemble à Paris, Rue des Fontaines 6, présents et consentants. D'une part. Et Suzanne Eugénie Destrez âgée de vingt ans, mécanicienne, née à Savigny (Marne), le dix huit Avril mil huit Cent Soixante quatre demeurant à Aubervilliers, Rue Bordier 11, avec Ses père et mère, fille mineure de Charles Destrez, âgé de cinquante Neuf ans, entrepreneur de chauffage, et de Suzanne Eugénie Marguerite son épouse, âgée de cinquante Dix ans, sans profession, présents et consentants, D'autre part. Reçu par nous Auguste Gonzel adjoint au Maire de la commune d'Aubervilliers Canton et arrondissement de Saint-Denis (Seine) remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état-civil qui avons procédé publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante : Après avoir donné lecture aux parties : 1° De leurs actes de naissance ; 2° Des actes de publications faites en cette Mairie les Dimanches Neuf et Dix Novembre mil huit cent Quatre vingt quatre, Sans opposition. Toutes les pièces ci mentionnées demeurent après visées ; 3° Du chapitre Six du titre premier du code civil (titre du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux, le père et mère du futur et le père et mère de la future lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils voulaient se prendre pour

ment et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Gustave Gilot et Suzanne Eugénie Destrez sont unis par le mariage. En présence de Désiré Théodore Dubois, âgé de soixante quatorze ans, menuisier, demeurant à Paris, Rue de Amandiers, 29, ami de l'époux; Jules Gilot, âgé de trente ans, ébéniste, demeurant à Aubervilliers, Grande Rue, 10, frère de l'époux; Hubert Dahmen, âgé de quarante neuf ans, fabricant de machines à coudre demeurant à Paris, Rue des Recollets, 13, ami de l'épouse; Louis Caillouet, âgé de trente quatre ans, menuisier, demeurant à Bondoye, sur Seine, Rue d'Ygneaux, 101, ami de l'épouse; Témoins, qui ont signé avec les époux, le père de l'époux, les père et mère de l'épouse et nous, après lecture, la mère de l'époux ayant déclaré ne savoir signer de ce requise.

Gilot

Destrez Gilot Gilot

Destrez Huacart

Dubois Dahmen

L. Caillouet Daniel fils

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le Samedi Six Décembre à onze heures et demie du matin. Acte de mariage de Jean Nicolas Egloff âgé de vingt trois ans, journalier, né à Volkerviller (Moselle) le dix huit Décembre mil huit cent soixante et un, demeurant et domicilié Auberrilliers, Grande Rue, 20, fils majeur

157
Egloff
Jean Nicolas
X
Allart
Marianne.

de Jean Egloff âgé de Soixante deux ans, journalier, et de Elisabeth Baur, son épouse, âgée de cinquante huit ans, journalière, domiciliés à Auberville, Rue Wolferino, 25, présents et consentants, D'une part. Et Marianne Allart, âgée de vingt trois ans, journalière, née à Landroider (Prusse), le vingt Six Août mil huit Cent Soixante et un, demeurant à Auberville, passage Nicolas 20, fille majeure de Pierre Allart et de Marguerite Steyer, son épouse, tous deux décédés, petite fille dans la ligne paternelle des défunts Pierre Allart et de Marguerite Kallsbach, et dans la ligne maternelle de André Steyer et de Catherine Meichelbeck, époux décédés; ladite future épouse procédant comme libre dans tous ses droits et actions. D'autre part. Devant nous Auguste Donzel, adjoint au Maire de la commune d'Auberville, Canton et arrondissement de Vault-Sein (Seine), remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, qui devons procéder publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante: Après avoir donné lecture aux parties: 1°. Des actes de naissance; 2°. Des actes de décès de père et mère de la future; 3°. Des actes de publication faites en cette Mairie les Dimanches vingt Août et Seize Novembre mil huit cent Soixante vingt quatre, sans opposition; toutes les pièces ci mentionnées dûment paraphées; 4°. Du chapitre Six du titre premier du code civil (Titre du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux et les père et mère du futur, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. La future épouse déclare vous remettre en vertu de l'arrêté du conseil d'état du quatre Thermidor an treize, quelle ignore le lieu de décès et celui du dernier domicile de ses ascendants en ligne directe dans les deux lignes, déclaration faite aussi vous remettent pour les témoins

Cent-cinquante-six



Du présent acte, lesquels affirment
bien qu'ils connaissent la teneur
ils ignorent le lieu du décès et celui
du dernier domicile de ses aïeuls et aïeules dans
les deux lignes. Nous avons demandé aux
futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari
et pour femme, chacun d'eux ayant répon
du affirmativement et respectivement, à laquelle
voix nous avons prononcé au nom de la loi
que Jean Nicolas Egloff et Marianne
Allard, sont unis par le mariage. En
présence de Mathias Meyer, âgé de trente six ans,
marchand de vin, demeurant à Auberivillers, parent
Nicolas, 19, ami de l'époux, Emile Angebaud,
âgé de vingt Sept ans, boucher, demeurant à
Auberivillers, Rue de Paris, 5, ami de l'époux.
Joseph Herber, âgé de quarante ans, journalier,
demeurant à Auberivillers, parent Henry,
7 ans, ami de l'épouse, et Jean Becker, âgé
de trente et un ans, journalier demeurant à
Auberivillers, parent Nicolas, 18, ami de
l'épouse : témoins, qui ont signé avec les époux,
la mère de l'époux et nous, après lecture, le père
de l'époux ayant déclaré ne savoir signer de ce
requis.

Egloff

Allard

Angebaud

Meyer

Herber

Becker

158
Datem
Philippe
et
Debobe
Jeanne Léontine

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre, le Samedi Six Décembre à onze heures trois Quarts Du matin. Acte de mariage de Philippe Datem, âgé de vingt cinq ans, journalier, né à Guebenhouse (Moselle) le deux Août mil huit Cent cinquante neuf, demeurant à Aubervilliers, Rue Decuyer 6, avec des père et mère, fils majeur de Jean Datem, âgé de Soixante ans, journalier, et de Catherine Donet, son épouse, âgée de cinquante trois ans, journalière, présents et consentants, D'une part. Et Jeanne Léontine Debobe, âgée de dix huit ans, journalière, née à Elbeuf (Seine Inférieure) le vingt deux Mai mil huit Cent Soixante six, demeurant à Aubervilliers, Rue Chevreux, et domicilié chez son père, fille mineure de Louis Philippe Belloni Debobe, âgé de quarante huit ans, journalier, domicilié à Elbeuf, et de Aimée Elisa Delcine, son épouse, décédée, le neuf Debobe présents et consentant, D'autre part. Dresse par nous Auguste Donzel adjoint au Maire de la commune d'Aubervilliers, Canton et arrondissement de Saint-Denis (Seine) remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante : Après avoir donné lecture aux parties : 1° De trois actes de naissance ; 2° De l'acte de décès de la mère de la future ; 3° Des actes de publications faites en cette Mairie les Dimanches Neuf et Seize Novembre mil huit Cent Quatre vingt Quatre, sans opposition et en celle de la Ville d'Elbeuf les Dimanches Neuf et Seize Novembre de la même année, également sans opposition. Toutes les pièces susmentionnées demeurant paraphées ; 4° Du chapitre six du Livre premier du code civil (Titre du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux, les père et mère du futur et le père de la future,

Approuvé [illegible]
rayés nuls
Datem
Debobe
Datem
Donzel

lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun de son côté répondu affirmativement et séparément, à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Philippe Dalem et Jeanne Léontine Lebobe sont unis par le mariage. En présence de Michel Pernet âgé de soixante sept ans, journalier, demeurant à Aubervilliers Route de Stains, ami, et de Pierre Dalem, âgé de soixante cinq ans, journalier, demeurant à Aubervilliers, Rue Lemeyer, 6, oncle de l'épouse; Léopold Carl, âgé de quarante deux ans, journalier demeurant à Aubervilliers Rue de Goujon, 47, beau frère de l'épouse, et Gilbert Debureau âgé de trente trois ans, journalier demeurant à Aubervilliers, Rue Charron 5, ami de l'épouse, témoins, qui ont signé avec les époux, les père et mère de l'époux et nous, après lecture, à l'exception du témoin Debureau et du père de l'épouse qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis. —

Approuvé deux mots rayés nuls

Dalem

Lebobe

Dalem

Pernet

Debureau

Carl

Pernet

Lebobe

Dalem

Debureau

Pernet

Carl

Dumont

L'An mil huit Cent Quatre vingt quatre, le Mardi Neuf Décembre à Cinq heures du soir. Acte de mariage des Sultan, Antoine Jules,

159
Antoine
Fulcran Antoine Jules
et
Duguié
Valentine Fizancoise

Antoine, âgé de quarante deux ans employé, né à Lodève (Hérault), le dix Sept Juin mil huit Cent quarante deux, demeurant à Auberviliers, Rue aux Reines N°17, fils majeur de Antoine et de Julie Cuinquier époux décédés; petit fils dans la ligne maternelle des défunts Fulcran Cuinquier et de Sophie Birot, le futur epoux procédant comme libre dans tous ses droits et actions D'une part. Et Valentine Fizancoise Duguié âgée de cinquante et un ans, couturière née à Saint Come de Vair (Sarthe) le trente et un Octobre mil huit Cent trente trois, demeurant à Auberviliers Rue aux Reines, fille majeure de François Duguié et de Anne Bossard, son épouse, tous deux décédés; petite fille dans la ligne paternelle des défunts Pierre Duguié et Françoise Baubot, et dans la ligne maternelle de Jacques François Bossard et de Marie Jeanne Sortin époux décédés; la future épouse veuve en premières noces de Victor Cesène Depuis et procédant comme libre dans tous ses droit et action, D'autre part. Dressé par nous Sylvain Edouard Berthier adjoint au Maire de la commune d'Auberviliers Canton et arrondissement de Saint-Denis (Seine) remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement en la Mairie à la celebration du mariage dans la forme suivante: Après avoir donné lecture aux parties: 1°. De tous actes de naissance; 2°. Des actes décès des père et mère du futur; 3°. Des actes de décès des père et mère de la future, de ceux de ses aïeuls et aïeules dans les deux lignes et de celui de son premier mari; 4°. Des actes de publications faites en cette Mairie les Dimanches vingt et vingt trois Novembre mil huit Cent quarante vingt quatre, sans opposition; toutes les pièces sus mentionnées duement paraphées; 5°. Du chapitre six du titre premier du code civil (Des du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs

TIMBRE 2/18 EN SUS 1F 50c SEINE

époux, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Le futur époux déclare sous serment en vertu de l'avis du conseil d'état du quatre thermidor an treize, qu'il ignore le lieu du décès et celui du dernier domicile de ses aïeul et aïeule maternels, déclaration faite aussi sous serment par les témoins du présent acte, lesquels affirment que bien qu'ils connaissent le futur époux ils ignorent le lieu du décès et celui du dernier domicile de ses aïeul et aïeule maternels. La future épouse et les témoins du présent acte déclarent sous serment en vertu de l'avis du conseil d'état du trente Mars mil huit cent huit que dont à tort et par erreur si dans leurs actes de décès, les père et mère de la future épouse ont été prénommés, savoir: le père, Pierre François au lieu de François seulement, et la mère Anne Françoise au lieu de Anne seul prénom, et qu'il y a bien identité de personnes. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Lubin Antoine Jules Antoine et Valentine Françoise Dugué sont unis par le mariage. En présence de Edouard Eugène Aubé âgé de trente et un ans, modeleur, demeurant à Aubervilliers, Rue aux Renies, 9, ami de si époux; Joseph Albert Maumelat âgé de trente et un ans, coiffeur, demeurant à Aubervilliers, Rue aux Renies, 47, ami de l'époux; Jean Victor Meynier, âgé de soixante quatre ans, propriétaire, demeurant à Aubervilliers, Rue aux Renies, 55, ami de l'époux; et Jean Désiré David, âgé de quarante six ans, épicier demeurant aussi à Aubervilliers, Rue aux Renies, 1 ami de l'épouse, témoins, qui ont signé avec les époux et nous, après lecture.

Antoine
Dugué
Ed. Aubé
J. V. Meynier
Maumelat
David

160
Drouet
Adolphe Emile
et
Grassin
Augustine Alexandrine

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre, le Jeudi onze Décembre à onze heures du matin
Acte de mariage de Adolphe Emile Drouet,
âgé de vingt Neuf ans, charcutier, né à Paris,
Seizième arrondissement, le vingt quatre Novembre
mil huit Cent cinquante cinq, demeurant à Paris
Rue de St Ouillon 21, (onzième arrondissement)
fils majeur de Victor Adolphe Drouet, décédé,
et de Angélique Cetrel sa veuve, âgée de
Soixante huit ans, rentière, demeurant à Paris
Rue de Montreuil, 23, présente et consentante le
futur époux, veuf en premières noces de Emma
Louise Legrand d'une part. Et Augustine
Alexandrine Grassin, âgée de vingt ans,
charcutière, née à Auberrillier le douze Septembre
mil huit Cent Soixante quatre, demeurant
en cette commune, Rue du Fort, 83, avec ses
père et mère, fille mineure de Michel Laurent
Grassin, âgé de Soixante Cinq ans marchand
de fromages, et de Lucie Désirée Marceaux,
son épouse, âgée de cinquante ans sans profession,
présents et consentants, d'autre part.
Lecture par nous Sylvain Edouard Bertinet
adjoint au Maire de la commune de Auberrillier
Canton et arrondissement de Saint-Denis (Seine),
remplissant par délégation les fonctions d'officier
de l'état civil, qui avons procédé publiquement
en la Mairie à la célébration du mariage dans
la forme suivante : Après avoir donné lecture
aux parties : 1°. De leurs actes de naissance ;
2°. De l'acte de décès du père du futur et de
celui de sa première épouse ; 3°. D'un certificat de
contrat de mariage dont il sera ci-après parlé ; 4°
Des actes de publications faites en cette Mairie et
en celle du onzième arrondissement de la ville
de Paris, les Dimanches vingt Sept et trente
Novembre mil huit Cent Quatre vingt quatre,
sans opposition ; toutes les pièces susmentionnées
ayant été paraphées ; 5°. Du chapitre six du titre
premier du code civil (Titre du mariage) sur les
devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir

interpellé les futurs époux, la mère du futur et les père et mère de la future, lesquels nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage le Dix Décembre courant devant Maître Saintrille Notaire à Aubervilliers, qu'ils en a délivré certificat à nous produit. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Adolphe Emile Drouet et Augustine Alexandrine Grassin sont unis par le mariage. En présence de Adolphe Vaugnelin, âgé de cinquante quatre ans, rentier, demeurant à Paris, Rue Malher, 39, ami de l'époux; Pierre Godet, âgé de soixante trois ans, propriétaire, demeurant à Pontoise (Seine & Oise) ami de l'époux; Albert Grassin, âgé de vingt Neuf ans, boucher, demeurant à Paris, Rue Bourgault, 44, frère de l'épouse et Alphonse Lee, âgé de vingt Cinq ans, chemin de fer, demeurant aussi à Paris, Rue Condorcet, 10, beau frère de l'épouse, témoins qui ont signé avec les époux, la mère de l'époux, les père et mère de l'épouse et nous après lecture faite.

E Drouet

A Grassin Letrel
Grassin
A Grassin Marsaux
Vaugnelin
Godet
Lee
Grassin

Buchholzer
Jacques
et
Moser
Christine.

L'an mil huit Cent quatre vingt quatre, le Samedi
treize Décembre à onze heures Dumatin. Acte de
mariage de Jacques Buchholzer, âgé de vingt
Quatre ans, Tailleur sur verres, né à Rosteig (Bas
Rhin) le vingt et un Juin mil huit Cent Soixante
demeurant à Aubervilliers, Route de Flandre, 79, fils
majeur de Jeannois Buchholzer âgé de Soixante quatre
ans, journalier, et de Madeleine Oberflinger, âgée de
cinquante Sept ans, son épouse, ménagère, demeurant ensem-
ble à Rosteig, consentants au mariage suivant acte
passé devant Maître Adam, notaire à la petite
Pierre, (Alsace) le vingt huit Octobre mil huit Cent
Quatre vingt quatre, enregistré et légalisé D'une
part. Et Christine Moser, âgée de vingt ans,
domestique, née à Vottenberg (Bas Rhin), le dix
Octobre mil huit Cent Soixante quatre, demeurant à
Aubervilliers, Route de Flandre, 81, et avant à Paris,
faubourg Saint Martin, 270, fille mineure de Georges
Moser, âgé de Quarante Sept ans, vannier demeurant
à Heisenthal (Lorraine Allemande) et de Christine
Golda, son épouse, décédé, le sieur Moser consentant
au mariage aux termes d'un acte passé devant
Maître Devicque, Notaire à Bitch, (Lorraine), le vingt
Quatre Octobre mil huit Cent quatre vingt quatre
enregistré et légalisé, D'autre part. Reçu par nous
Auguste Denzel, adjoint au Maire de la com-
mune d'Aubervilliers, Canton et arrondissement de Saint-
Denis (Seine), remplissant par délégation les fonctions
d'officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement
en la Mairie à la célébration du mariage dans la
forme suivante: Après avoir donné lecture aux parties
1°. De leurs actes de naissance; 2°. Du consentement
donné par les père et mère du futur; 3°. De l'acte de
décès de la mère de la future et du consentement donné
par son père; 4°. Des actes de publications faites
en cette Mairie et en celle du dixième arrondissement
de la ville de Paris les Dimanche Neuf et Seize
Novembre mil huit cent Quatre vingt Quatre, en
celle de Heisenthal du Six au vingt deux du même
mois de Novembre et en celle de Rosteig du huit

Cent soixante



au vingt Cinq Novembre, sans opposition, toutes les pièces sus mentionnées devant previa lecture faite du dit acte de mariage, sur les devoirs et droits respectifs des époux. Avons ensuite interpellé les futurs époux, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix nous avons prononcé que au nom de la loi que Georges Buchholzer et Christine Moser sont unis par le mariage. En présence de Alois Buchholzer, âgé de vingt Neuf ans, tailleur sur verre, demeurant à Courbevoie, Route de Flandre, 79 ami de l'époux; Victor Hertrich, âgé de trente deux ans, agent de police demeurant à Paris, Rue Montmartre, 7, cousin de l'époux; Henri Eberdinger, âgé de trente et un ans, mécanicien demeurant à Pantin (Seine), Rue Magenta, 16, ami de l'époux; et Chrétien Scherz, âgé de vingt Neuf ans, journalier demeurant à Saint-Ouen (Seine) place de la Gare, 3, ami de l'épouse; Témoins, qui ont signé avec les époux et nous, après lecture. ———

Buchholzer

Moser

Hertrich

Buchholzer

Scherz

Eberdinger

162
Wagner
Joseph
Félix
Frédérique Jeanne.

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre le Samedi
Onze Décembre à onze heures du matin
Acte de mariage de Joseph Wagner âgé de
vingt quatre ans, journalier né à Hunspach
(Bas Rhin) le premier Novembre mil huit Cent
Soixante demeurant à Auberviller, passage de
l'Ill, 18, fils majeur naturel non reconnu de
Salomé Wagner et de père non dénommé, le futur
époux procédant comme tel dans tous les droits
et actions D'une part. Et Frédérique Jeanne
Félix, âgée de vingt Cinq ans, journalière née
à Strasbourg (Bas-Rhin) le vingt et un février
mil huit Cent cinquante Neuf demeurant à
Auberviller passage de l'Ill 18, fille majeure
de Jean Félix et de Frédérique Haberméhl, la
dite future épouse se trouve depuis Ces Lois en vigueur
dans l'Empire d'Allemagne étant âgée de plus de
vingt quatre ans, dispensé de produire le consente-
ment de son père et est libre de tous ses droits et
actions, D'autre part. Dressé par nous Auguste
Donzel, adjoint au Maire de la commune
d'Auberviller, Canton et arrondissement de Saint
Denis (Seine), remplissant par délégation les fonctions
d'officier de l'état civil, qui avons procédé publi-
quement en la Mairie à la célébration du ma-
riage dans la forme suivante: Après avoir
donné lecture aux parties: 1°. De leurs actes de
naissance; 2°. D'un certificat de Coutume délivré
par l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris; 3°. D'un
bulletin de naissance dont il sera ci-après parlé;
4°. Des actes de publications faites en cette Mairie
les Dimanches trente Novembre et sept Décembre
derniers, sans opposition. Toutes les pièces sus
mentionnées Ayant été paraphées; 5°. Du
chapitre six du titre premier du code civil
(Titre du mariage) sur les devoirs et
droits respectifs des époux. Après avoir inter-
pellé les futurs époux lesquels nous ont
déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat
de mariage. Les futurs époux ayant déclaré
reconnaître en tous de la légitimation

devant résulter de leur mariage : Jean Joseph Wagner, du sexe masculin, né le dix Neuf Juillet mil huit Cent Quatre vingt quatre, issus le même jour sur les registres de l'état civil d'Aubervilliers comme fils de Joseph Wagner et de Frédérique Jeanne Félix. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Joseph Wagner et Frédérique Jeanne Félix sont unis par le mariage. En présence de Jean Bobtz, âgé de cinquante Sept ans, rentier, demeurant à Aubervilliers, Passage de St Denis, 2, ami de l'époux; Odon Ronz, âgé de quarante deux ans, cordonnier, demeurant à Aubervilliers, Passage de St Denis, 11, ami de l'épouse; Lucie Bocll, âgé de Cinquante et un ans, journalier, demeurant également à Aubervilliers, Rue des Cités 111, ami de l'épouse; et Michel Wolff, âgé de Quarante Six ans, journalier demeurant à Aubervilliers, Rue des Cités, 111, ami de l'époux, témoins, qui ont signé avec les époux et nous, après lecture. —

Wagner

Félix

Ronz

Bobtz

Bocll.

Wolff

Bonnet

153

Lemaître
Jean
&
Vouvard
Virginie

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre, le Samedi Cinq Décembre à cinq heures du Soir. Acte de mariage de Jean Lemaître, âgé de vingt six ans, journalier, né à Chateau Chinon (Nièvre) le deux Février mil huit Cent Cinquante huit, demeurant à Auberrilliers Rue du Landy 9 bis, fils majeur de Jean Lemaître et de Jeanne Bouchoux, son épouse, tous deux décédés, domicilié dans la Légion Patronelle de défunts Charles Lemaître et Henriette Duvernoy et dans la ligne maternelle de feu Bouchoux et de Marie Galice, époux décédés, le futur époux procédant comme libre dans tous ses droits et actions D'une part. Et Virginie Vouvard, âgée de vingt sept ans, couturière, née à Frameland (Suisse) le quinze Avril mil huit cent cinquante cinq, demeurant à Auberrilliers, Rue du Landy, 9 bis, fille majeure de Daniel Henri Vouvard, âgé de Soixante deux ans, horloger, demeurant à Caux (Australie) et de Victoire Baron, son épouse, décédée, la dite future épouse se trouve Majeure les lois en vigueur en Suisse, étant âgée de plus de vingt ans, dispensée de produire le consentement de son père et acte de décès de sa mère et est libre de tous ses droits et actions, D'autre part. Dressé par nous Sylvain Edouard Berthier, adjoint au Maire de la commune d'Auberrilliers, Canton et arrondissement de Saint Denis (Seine), remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, qui avons publié publiquement en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme ordinaire; Après avoir donné lecture aux parties: 1°. De leurs actes de naissance; 2°. Des actes de décès des père et mère du futur; 3°. D'un certificat de coutume délivré par la Légation de Suisse en France; 4°. De deux bulletins de naissance dont il sera ci-après parlé; 5°. Des actes de publications faites en cette Mairie les Dimanches trois et onze et Sept Décembre derniers sans opposition; toutes les pièces ci-dessus mentionnées dûment paraphées; 6°. Du chapitre six du titre premier du code civil, titre

Cent soixante-dix-neuf

du mariage, sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, le futur époux a déclaré sous serment en vertu de l'avis du conseil d'état du quatre thermidor an treize qu'il ignore le lieu du décès et celui du dernier domicile de ses aïeuls et aïeules dans les deux lignes, déclaration faite aussi sous serment par les témoins du présent acte, lesquels affirment que bien qu'ils connaissent le futur époux ils ignorent le lieu du décès et celui du dernier domicile de ses aïeuls et aïeules dans les deux lignes. Les futurs époux ayant déclaré reconnaître en vue de la légitimation devant résulter de leur mariage : Henri Voumard, du sexe masculin, né à Voujeaucourt (Doubs) le vingt et un juillet mil huit Cent Soixante dix-huit, inscrit sur les registres de l'état civil de cette commune comme fils de Virginie Voumard et de père non dénommé, et Jeanne Voumard, du sexe féminin, née le premier Novembre mil huit Cent Quatre vingt trois, inscrite le lendemain sur les registres de l'état civil de Montbéliard (Doubs) comme fille de Virginie Voumard et de père non dénommé. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Jean Henri et Virginie Voumard sont unis par le mariage. En présence de Lazare Demaitre, âgé de vingt Neuf ans, journalier demeurant à Audincourt, Rue Montjoie, 21, père de l'époux ; Jean Bouchoux, âgé de cinquante Neuf ans, tailleur de pierres demeurant à Arcueil, Rue du Moulin de la Roche, 4, père de l'épouse ; Jean Goussot, âgé de cinquante Neuf ans, cocher retraité, domicilié à Audincourt, Rue Montjoie, 21, ami de l'époux ; et Christide Bouchoux, âgé de vingt quatre ans, employé, demeurant à Arcueil, Rue du Moulin de la Roche, 4, cousin de l'épouse ; tous

qui ont signé avec les époux et nous, après lecture.
Lemaître Doumoud

Lemaître Gouvet Jouchoux

Blanck
Louis
et
Verelle
Marie Louise Denise

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre, le Samedi treize Decembre à cinq heures et demie du soir. Acte de mariage de Louis Blanck, âgé de trente six ans, boutonnier né à Sainte Marie aux Mines (Haut-Rhin) le vingt huit Juillet mil huit Cent quarante huit, demeurant à Paris, Rue des Marronites H, fils majeur de Hubert Blanck, âgé de soixante neuf ans, sans profession, demeurant à Paris, Rue Saint Maur, 50, et de Barbe Eymer, sa première épouse, décédée, le Sieur Blanck présent et consentant d'une part. Et Marie Louise Denise Verelle, âgée de vingt deux ans, journalière, née à Aubervilliers le Sept Octobre mil huit Cent soixante deux, demeurant en cette commune, Rue Charron 20, fille majeure de Simon François Verelle, âgé de Quarante deux ans, journalier, et de Clémence Marie Louise Contefort, sa première épouse, âgée de quarante deux ans, journalière, domiciliés à Aubervilliers, Rue du Moutier 12, présents et consentants, d'autre part. Lecture faite par nous Sylvain Edouard Berthier, adjoint au Maire de la commune d'Aubervilliers, Canton et arrondissement de Saint Denis (Seine), remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, qu'avons précédemment reçu la Mariée à la célébration du mariage dans la forme ordinaire. Après avoir donné lecture aux parties: [illegible]

Sous acte de mariage. 2°. De l'acte de décès de la mère du futur; 3°. Des actes de publication faites en cette Mairie les Dimanches vingt trois et trente Novembre mil huit Cent Quatre vingt quatre et en celle du vingtième arrondissement de Paris les mêmes jours vingt trois et trente Novembre, Sans opposition; Toutes les pièces ont mentionnées dûment paraphées; A l'Chapitre Six du Livre premier du code civil (titre du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux, le père du futur et le père et mère de la future, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Louis Blanck et Marie Louise Denise Perelle sont unis par le mariage. En présence de Eugène Jacquet âgé de trente cinq ans, serrurier demeurant à Paris, Témoin de l'époux; Louis Pierre Courtefer âgé de soixante trois ans, journalier demeurant à Paris Rue Neuve, H, ami de l'époux; Victor François Bailly, âgé de trente trois ans, journalier demeurant à Enderville, Rue Chapon, H, ami de l'époux et Gustave Courtefer, âgé de trente sept ans, épicier, demeurant à Paris, Rue des Amandiers, 78, cousin de l'époux; témoins, qui ont signé ~~avec les pièces, le père de l'époux et mère~~ après ~~Lecture~~, ~~les père et mère de l'époux, ayant déclaré ne savoir signer~~ ~~de ce requis séparément~~. à l'exception du sieur Louis Pierre Courtefer, père de l'époux et nous,

Blanck

Blanck

Jacquet

Bailly

Courtefer

---

l'époux et les père et mère et le témoin Courtefer ayant déclaré ne savoir signer de ce requis séparément, le tout après lecture.

Approuvé le renvoi et dessus et vingt-six mots rayés nuls.

Blanck

Blanck

Jacquet

Bailly

Courtefer

Blanck

Blanck

Bailly

Courtefer

Courtefer

165
Rubli
Henri
et
Scheben
Catherine

L'an mil huit Cent Quatre vingt vingt quatre le Samedi vingt Décembre à onze heures du matin. Acte de mariage, de Henri Rubli, âgé de vingt Neuf ans, mecanicien, né à Sachen (Suisse) le dix huit Juin mil huit cent cinquante Cinq, demeurant à Auberrillier Rue des Postes, 3, fils majeur de Alexandre Rubli âgé de Soixante deux ans sans profession demeurant à Sachen (Suisse) et de Suzanne Sperbin son épouse décédée, le futur épouse se trouve d'après les lois en vigueur en Suisse dans l'âge de plus de vingt ans dispensé de produire le consentement de son père et l'acte de décès de sa mère et est libre de tous ses droits et actions. D'une part. Et Catherine Scheben âgée de vingt et un ans sans profession née à Reinhardsmunster (Bas-Rhin) le huit Novembre mil huit cent Soixante trois, demeurant à Auberrillier Rue des Postes 3, fille majeure de Lambert Scheben, âgé de Soixante et onze ans, journalier, et de Marie Anne Wachter âgée de quarante quatre ans, son épouse sans profession domiciliés à Reinhardsmunster, consentants au mariage suivant acte passé devant Maitre Leiber notaire à Saverne (Alsace) le vingt Cinq Novembre mil huit Cent Quatre vingt quatre, enregistré et legalisé Haute Pour, Ouï par nous Auguste Donzel adjoint au Maire de la commune de Auberrillier, Canton et arrondissement de Saint-Denis (Seine) remplissant par délegation les fonctions d'officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement en la Mairie à la célébration dans la forme suivante: Après avoir donné lecture aux parties 1°. De leurs actes de naissance; 2°. D'un certificat de Coutume délivré par la Légation de Suisse en France. 3°. Du consentement donné par les père et mère de la future; 4°. Des actes de publications faites en cette Mairie les Dimanches vingt et Quatorze Décembre dernier, sans opposition; toutes les pièces ci mentionnées étant demeurées paraphées; 5°. Du chapitre Six du livre pre-



du code civil (Titre du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Henri Rubli et Catherine Scheben sont unis par le mariage. En présence de Joseph Balzer, âgé de trente deux ans, menuisier, demeurant à Lautin (Seine), Rue Davout 5, ami de l'époux; Alfred Balzer, âgé de vingt trois ans, journalier, demeurant à Lautin Rue Davout, 5, ami de l'époux; Philippe Fischer, âgé de vingt sept ans, journalier demeurant à Aubervilliers, Faubourg de St. Denis 3, ami de l'épouse; et Jacques Brun, âgé de vingt et un ans, jardinier demeurant à Aubervilliers, Rue des Postes 5, ami de l'épouse; témoins, qui ont signé avec les époux et nous, après lecture. —

Henri Rubli.

Catherine Scheben

Balzer

Balzer

Brun

Fischer

Pour

166.
Reichhard
Charles
&
Kriegel
Reine

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre
le Samedi vingt Décembre à onze heures un
Quart du matin. Acte de mariage de Charles
Reichhard, âgé de vingt et un ans, journalier
né à Equelshardt (Moselle), le Neuf Septembre
mil huit Cent Soixante trois demeurant à
Lantin (Seine), Rue Berthier 6, avec ses
père et mère, fils majeur de Valentin Reichhard,
âgé de Soixante seize ans, sans profession, et
de Jeanne Seidler, son épouse, âgée de cinquante
Neuf ans, Sans profession Présents et consentants,
D'une part. Et Reine Kriegel, âgée
de dix Sept ans, journalière, née à Kemberg
Moselle le Cinq Mai mil huit Cent Soixante
Sept demeurant à Aubervilliers, Route de
Flandres 81, avec sa mère, fille mineure de
Jean Kriegel, décédé et de Anne Schaeffer
sa veuve, âgée de Soixante ans, sans profession
présente et consentante, D'autre part. Dressé
par nous Auguste Dorzel, adjoint au
Maire de la commune d'Aubervilliers Canton
et arrondissement de Saint-Denis (Seine) rem-
plissant par délégation les fonctions d'officier
de l'état civil, qui avons procédé publiquement
en la Mairie à la célébration du mariage
dans la forme suivante : Après avoir donné
lecture aux parties : 1°. De leurs actes de
naissance ; 2°. De l'acte de décès du père de
la future ; 3°. Des actes de publications faites en
cette Mairie et en celle de Lantin (Seine), les
Dimanches Seize et vingt trois Novembre mil
huit Cent Quatre vingt Quatre sans opposition
toutes les pièces ses mentionnées dûment para-
phées ; 4°. Du chapitre six du livre premier du
code civil (titre du mariage) sur les devoirs
et droits respectifs des époux. Après avoir
interpellé les futurs époux les père et mère
du futur et la mère de la future, lesquels nous
ont déclaré qu'il n'a pas été fait de
contrat de mariage. Nous avons demandé

Voir d'ac
renvoi.

aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux répond affirmativement et séparément, et Nous avons prononcé au nom de la loi que Charles Reichhard et Rose Kriegel sont unis par le mariage. En présence de Jacques Eschbacher, âgé de vingt deux ans, journalier, demeurant à Auberrilliers Route de Flandres, 81, ami de l'époux; Jean Lillmann, âgé de quarante quatre ans, journalier demeurant à Pantin Rue Berthier 7, beau frère de l'épouse; Jacques Kriegel, âgé de quarante trois ans, tailleur sur cuirs, demeurant à Pantin, Rue Sainte Marguerite, 22, oncle de l'épouse; et Michel Behr, âgé de vingt Cinq ans, tailleur sur cuirs demeurant à Auberrilliers, Route de Flandre, 183, parents de l'épouse; Témoins, qui ont signé avec les époux et Nous, après lecture, les père et mère de l'épouse et la mère de l'époux ayant déclaré ne savoir signer de ce requis séparément.

Reichhard

Rosine Kriegel

Lillmann

Eschbacher

Behr

Kriegel

Daniel

Vu au mil huit Cent Quatre vingt quatre le Samedi Vingt Décembre à onze heures et demie du matin. Acte de ~~Mariage~~ de Pierre Lafontaine âgé de vingt trois ans, journalier, né à Bévis (Suisse) le vingt et du Juin mil huit Cent Soixante et un demeurant à Auberrilliers, Passage Victor Marie, 13, fils majeur de Pierre Lafontaine, décédé, et

167
Lafontaine
Pierre
et
Mertens
Anne.

Voir d'autre part le renvoi.

1

+ Mariage /

Approuvé le renvoi au dessus du mot nul

Lafontaine

Mertens

Lafontaine Dite

Hoffmann

Dite

Pour

de Madeleine Sommer âgée de cinquante quatre ans, sa veuve, Sans profession, domiciliée à Auberivillier, Rue de Cité, 49, présente et consentante. D'une part. Et Anne Mertens âgée de vingt sept ans sans profession née à Hobrenbert (Luxembourg) le Seize Août mil huit Cent cinquante Sept, demeurant à Auberivillier, passage Nicolas, Marie 13, fille majeure de Dominique Mertens, décédé, et de Marguerite Wilhem, son épouse, âgée de Soixante ans, sans profession, demeurant à Heinstert (Luxembourg), consentante au mariage suivant acte passé devant Maître Losch, notaire à Clerf (Luxembourg), le Seize Octobre mil huit Cent Quatre vingt quatre, enregistré gratis et légalisé, D'autre part. Dont acte passé sous Auguste Douzel, adjoint au Maire de la commune d'Auberivillier, Canton et arrondissement de Vaux-Devin (Seine), remplissant par délégation les fonctions d'officier de l'état civil, qui avons procédé publiquement, en la Mairie à la célébration du mariage dans la forme suivante : Après avoir donné lecture aux parties : 1°. Des actes de naissance ; 2°. De l'acte de décès du père du futur ; 3°. De l'acte de décès du père de la future et du consentement donné par sa mère ; 4°. Des actes de publication faites en cette Mairie les Dimanches Sept et Quatorze Décembre courant, sans opposition ; toutes les pièces sus mentionnées dûment paraphées ; 5°. Du chapitre six du titre premier du code civil du mariage) sur les devoirs et droits respectifs des époux ; Après avoir interpellé les futurs époux et la mère du futur, lesquels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage ; Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et respectivement, à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Marie Lafontaine et Anne Mertens

Cent-soixante-onze

sont unis par le Mariage. En présence de Nicolas Lafontaine, âgé de trente cinq ans, journalier, demeurant à Aubervilliers Rue des Cités, 71, frère de l'épouse; Pierre Martin âgé de trente huit ans, journalier, demeurant à Aubervilliers, Rue du Fort, 77, beau frère de l'épouse; Antoine Hoffmann âgé de trente trois ans, journalier, demeurant à Aubervilliers Rue des Lots, 31, ami de l'épouse; Georges Thiry, âgé de cinquante quatre ans, journalier, demeurant à Aubervilliers, Rue de Pétrino, 21, ami de l'épouse; Témoins, qui ont signé avec les époux et nous, après lecture, la mère de l'époux ayant déclaré ne savoir signer de ce requise. —

Lafontaine

Lafontaine

Hoffmann

Div

Thiry

Div

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre, le Samedi vingt Décembre à Sept heures du soir. Acte de mariage de Jean Giordano, âgé de vingt Sept ans, plombier, né à Stroppo (Italie) le trente Janvier mil huit Cent Cinquante Sept, Demeurant à Aubervilliers, Route du Landy, 71, fils majeur de Pétrino Giordano âgé de quarante huit ans, cultivateur, et de Antoinette Abello, âgée de quarante Six ans, son épouse cultivatrice, domiciliés à Stroppo, le futur époux se trouve d'après les lois en vigueur dans le Royaume d'Italie, étant âgé

168
Giordano
Jean
et
Lotel
Marie Félix

de plus de vingt cinq ans, dispense de fournir le
consentement de Ses père et mère lesquels lui ont libre
dans tous ses droits et actions, D'une part
Et Marie Célia Potel, âgée de dix neuf
ans, journalière, née à Montenbaux (Somme)
le trois Mars mil huit Cent Soixante cinq,
demeurant à Auberrilliers Rue du Landy, 4,
fille mineure de Emile Seraphin Potel âgé
de Quarante et un ans, journalier, et de Marie
Anne Rosa Chellé Sa femme, âgée de
trente Neuf ans, journalière, demeurant en-
semble à Montenbaux, la mère présente et
consentante, et le père consentant auxquels
mariage sera parlé devant Maître Thomas,
notaire à Combles (Somme), le Quatorze Novembre
mil huit Cent Quatre vingt Quatre enregistré
et légalisé, D'autre part. Dressé par nous Edouard
Berthier, adjoint au Maire de la commune
d'Auberrilliers, Canton et arrondissement de
Saint-Denis (Seine), remplissant par délégation
les fonctions d'officier de l'état civil, qui avons
procédé publiquement en la Mairie à la célébration
du mariage dans la forme suivante : Après
avoir donné lecture aux parties : 1°. De leurs
actes de naissance ; 2°. Du certificat de coutume
délivré par le consul général d'Italie ; 3°. Du
consentement donné par le père de la future ;
4°. Des actes de publications faites en la Mairie
de Montenbaux (Somme) les Dimanches Seize
et vingt trois Novembre mil huit cent quatre
vingt quatre sans opposition, en cette Mairie
les Dimanches vingt trois et trente du même
mois de Novembre, également sans opposition, et
à Stroppo (Italie) les mêmes jours vingt trois
et trente Novembre, sans opposition ; toutes
les pièces ci mentionnées dûment paraphées ;
5°. Du chapitre six du titre premier du code
civil (titre du mariage), sur les devoirs et
droits respectifs des époux. Après avoir
interpellé les futurs époux et la mère de
la future, lesquels nous ont déclaré qu'il

Cent soixante sept

n'a pas été fait de contrat de mariage. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux a répondu affirmativement et séparément, et haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que Jean Giovanno et Marie Célia Lotel, sont unis par le mariage. En présence de Antoine Romagna, âgé de vingt quatre ans, journalier, demeurant à Saint Denis, Rue Chateaubriand, H, ami de l'époux; Joseph Cuchietti, âgé de vingt sept ans, journalier, demeurant à Saint Denis, Route de Sandy, H, ami de l'époux; Albert Matthorn, âgé de vingt huit ans, charretier demeurant à Sainte Suzanne, Route de Sandy, H, ami de l'épouse et Joseph Abello, âgé de vingt cinq ans, tonnelier, demeurant à Saint Corneille, H, ami de l'époux, témoins, qui ont signé avec les époux, la mère de l'épouse et nous, après lecture faite.

Jourdan

Lotel Chellé Romagna

Cuchietti Matthorn

Abel

469
Deschamps
Jean
&
Vincent
Julie

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre, le Samedi Vingt Décembre à Sept heures du soir, Ode de mariage de Jean Deschamps, âgé de trente ans ébéniste, né à Rebsdingen (Prusse) le Vingt et un février mil huit cent cinquante Quatre demeurant à Sainte Suzanne Passage Nicolas Marie, 7, fils majeur de Philippe Deschamps

âgé de Soixante quatorze ans sans profession
demeurant susdite, et de Elisabeth Thiel son épouse
décédée, le futur époux se trouve d'après les loix en
vigueur dans l'Empire d'Allemagne, étant âgé
de vingt cinq ans, dispensé de produire le consentement
de Son père et Acte de décès de sa mère et est libre
dans tous ses droits et actions, Jeune pour et
Julie Vincent, âgée de dix huit ans, couturière
née à Auberviliers le Sept Mai mil huit Cent
Soixante Six, demeurant en cette commune parmis
Pierre Marie, I avec sa mère, fille mineure de
Pierre Louis Vincent, âgé de Soixante deux ans,
cantonnier demeurant à Auberviliers Rue de
la Gare, et de Sophie Adam, son épouse âgée
de soixante six ans, Accordeuse, le sieur Vincent
consentant au mariage suivant acte reçu par
Maître Vaultrille, notaire à Auberviliers, le vingt
Sept Novembre mil huit Cent Quatre vingt quatre
enregistré, et la mère présente et consentante,
Acte fait et Passé par nous Sylvain
Edouard Berthier, adjoint au Maire de
la commune d'Auberviliers, Canton et arrondisse-
ment de Saint Denis (Seine), remplissant par
délégation les fonctions d'officier de l'état civil,
que avons procédé publiquement en la Mairie
à la célébration du mariage dans la forme suivante.
Après avoir donné lecture aux parties: 1°
de tous actes de naissance; 2° D'un certificat
de Coutume délivré par l'Ambassadeur d'Allemagne;
3° Du consentement donné par le père de la
future; 4° Des actes de publications faites en
cette Mairie les Dimanches trois Novembre
et Sept Novembre mil huit Cent Quatre
vingt Quatre, sans opposition; Toutes les
pièces sus mentionnées Demeurent paraphées;
5° Un chapitre Six du titre Sixième du code
civil (titre du mariage) sur les devoirs et
droits respectifs des époux. Après avoir interpellé
les futurs époux et Sur mère de la future, les-
quels nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait
de contrat de mariage. Nous avons demandé
aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour

Cent soixante-huit



mari et pour femme, lesquels ayant répondu affirmativement et séparément à haute voix nous avons déclaré au nom de la loi que Jean Deschamps et Julie Vincent sont unis par le mariage. En présence de Georges Deschamps, âgé de trente quatre ans, employé demeurant à Auberrilliers, passage Nicolas Marie, 7, frère de l'époux; Jules Dalier, âgé de quarante six ans, charretier, demeurant à Auberrilliers passage Nicolas Marie 7, beau frère de l'époux; Léon Vincent âgé de trente et un ans, journalier, demeurant à Paris, Rue Saint Stephanne, 31, frère de l'épouse, et Emile Paris, âgé de cinquante et un ans, employé auxiliaire, demeurant à Auberrilliers, passage Nicolas Marie, 7, ami de l'épouse; témoins, qui ont signé avec les époux, la mère de l'épouse et nous, après lecture. ———

Deschamps

Vincent Femme Adam

Deschamps L

Dalier Paris

Léon Vincent

Lecture

Signé mil huit Cent quatre vingt quatre, le Samedi vingt Sept Décembre à onze heures du matin. Acte de mariage de Constant Célestin Berthe, âgé de vingt Cinq ans, cultivateur, né à La Caunelle (Seine) le douze Juin mil huit Cent cinquante neuf, demeurant en cette commune, Rue d'Auberrilliers, 18, avec sa mère, fils majeur de Adèle Germaine Berthe, décédé,

170
Berthe
Constant Célestin
et
Gobert
Amandine.

et de Adrienne Aimée Morlière, sa veuve,
âgée de cinquante Six ans, cultivatrice présente
à Pecquencourt, d'une part. Et Amandine
Gobert, âgée de vingt deux ans, cultivatrice
née à Auberchicourt le vingt Six Octobre
mil huit Cent Soixante deux, demeurant en
cette commune Rue du Sart, 8, avec ses
père et mère, fille majeure de Achille Victor
Gobert âgé de cinquante Six ans, cultivateur,
et de Eulalie Appoline Auffroy, âgée de
Cinquante trois ans, son épouse, cultivatrice
présents et consentants, d'autre part.
Dressé par nous Auguste Donzel adjoint
au Maire de la Commune d'Auberchicourt Canton
et arrondissement de Saint-Denis (Seine)
remplissant par délégation les fonctions d'officier
de l'état civil, qui avons procédé publiquement
en la Mairie à la célébration du mariage
dans la forme suivante : Après avoir donné
lecture des parties : 1°. De tous actes de
naissance ; 2°. De l'acte de décès du père
du futur ; 3°. Des actes de publications
faites en cette Mairie et en celle de la Commune
les Dimanches Onze Novembre et Sept
Décembre mil huit Cent Quatre vingt
Quatre, Sans opposition ; Toutes les pièces
sus mentionnées dûment paraphées ; 4°. Du
chapitre Six du titre Premier du code civil
(titre du mariage) sur les devoirs et droits
respectifs des époux. Après avoir interpellé
les futurs époux, la mère du futur, et les
père et mère de la future, lesquels nous ont
déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat
de mariage. Nous avons demandé aux
futurs époux s'ils veulent se prendre pour
mari et pour femme, chacun d'eux
ayant répondu affirmativement et séparé-
ment, à haute voix nous avons prononcé
au nom de la loi que Constant Célestin
Berthe et Amandine Gobert sont unis
par le mariage. En présence de

Approuvé
Per
Jeanne

Approuvé un mot rayé nul
Berthe

Jean Marie Félix Dupuis âgé de trente ans, cultivateur demeurant à La Courneuve, Rue de Bondy, frère de l'épouse; Jean Constant Couty âgé de soixante ans cultivateur, demeurant à Villetaneuse (Seine) Rue de Paris, 68, oncle de l'épouse; Louis Auguste Fourrier âgé de quarante ans, cultivateur, demeurant à Aubervilliers Rue de Paris 27 ami de l'épouse, et Joseph Desjardins âgé de trente et un ans, journalier demeurant au Bourget (Seine), Route de St Denis, 44, commis de l'épouse; Témoins, qui ont signé avec les époux, le père de l'épouse et nous, après lecture faite de l'acte et celle de l'épouse ayant déclaré ne savoir signer de ce requises séparément. ——

Berthe

Couty

Jobet

Gobert

Dupuis

Fourrier

Desjardins

Bonnet

L'an mil huit Cent Quatre vingt quatre, le Samedi vingt Sept Décembre à onze heures un quart du matin. Acte de mariage de François Louis Aîné, âgé de vingt Sept ans, employé, né à Aubervilliers le vingt Sept Décembre huit Cent Cinquante Sept demeurant en cette commune, Rue du Landy, fils majeur de Louis Aîné et de Marie Suzanne Joséphine Guillemaut son épouse, tous deux décédés; petit fils dans la ligne maternelle des défunts Désiré Adolphe Guillemaut et de Elisabeth Carré, son épouse, d'une part; Et future épouse, procédant Comme libre dans tous ses droits et actions,

171.
Aîné
François Louis
et
Petit
Jeanne Louise Léonie

D'une part. Et Jeanne Louise Léonie
Petit âgée de Dix huit ans domestique
née à Auxi le Château (Pas de Calais) le
vingt Cinq Avril mil huit cent Soixante
Six demeurant à Aubervillers, Rue du
Goulet, 20, fille mineure de Joseph Alexandre
Petit âgé de Soixante ans, cordonnier, et
de Catherine Thérèse Desmeaux, âgée de
cinquante deux ans, son épouse, sans profession
domiciliés à Auxi le Château, consentants
au mariage suivant acte passé devant Maître
Beaumart, Notaire à Auxi le Château leurs
trois Décembre courant, enregistré et légalisé,
D'autre Part. Dressé par nous Auguste
Donzel, adjoint au Maire de la commune
d'Aubervillers, Canton et arrondissement de
Saint-Denis (Seine), remplissant par délégation
les fonctions d'officier de l'état civil, qui avons
procédé publiquement en la Mairie à la
célébration du mariage dans la forme
suivante: Après avoir donné lecture aux
parties: 1°. De leurs actes de naissance. 2°.
Des actes de décès des père et mère du futur; 3°.
Du consentement donné par les père et mère
de la future; 4°. Des actes de publications faites
en cette Mairie et en celle d'Auxi-le-Château
les Dimanches Sept et quatorze Décembre
mois courant, sans oppositions; toutes les pièces
ci mentionnées dument paraphées; 5°. Du
chapitre Six du titre premier du code civil
(titre du mariage) sur les devoirs et droits
respectifs des époux. Après avoir interpellé
les futurs époux lesquels nous ont déclaré
qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage;
Le futur époux déclare sous serment en vertu
de l'avis du conseil d'état du quatre thermidor
an treize, qu'il ignore le lieu du décès et celui
du dernier domicile de ses aïeul et aïeule dans
la ligne maternelle, déclaration faite aussi
sous serment par les témoins du présent acte
lesquels affirment que bien qu'ils connaissent le futur époux ils ignorent le

Cent-soixante-dix

TIMBRE 2/10 EN SUS 1F. 50c. SEINE

lieu du décès et celui du dernier domicile de ses aïeul et aïeule maternels. Nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix nous avons prononcé au nom de la loi que François Louis Aimé et Jeanne Louise Léonie Petit, sont unis par le mariage. En présence de Auguste Victor Peltier, âgé de quarante huit ans, rentier, demeurant à Aubervilliers, Rue de Goulet, 20, ami de l'épouse; Louis Aimable Hourdan, âgé de quarante deux ans, comptable demeurant à Aubervilliers, Rue du Midi, ami de l'époux; Louis Victor Thierry, âgé de cinquante sept ans, cultivateur, demeurant à Aubervilliers, Rue du Landy, 5, ami de l'épouse, et Paul Petit, âgé de vingt six ans, cordonnier, demeurant à Aubervilliers, Rue de Paris, 7, frère de l'épouse; témoins, qui ont signé avec les époux et nous, après lecture.

Aimé Petit

A. Peltier

Hourdan

Petit

Thierry

Petit

172
Lenfant
Eugène
et
Eggenschwiller
Eugénie Louise.

L'an mil huit cent quatre vingt quatre, le Samedi huit Sept Décembre à onze heures et demie du matin. Acte de mariage de Eugène Lenfant, âgé de vingt six ans, tourneur, né à Verberie (Oise) le vingt Quatre Mai mil huit cent cinquante huit, demeurant

à Aubervilliers, Rue du Long Sentier, avec
sa mère, fils majeur de Jacques Claude
Denfant décédé, et de Marie Catherine Dumont,
sa veuve, âgée de cinquante huit ans, Sans
professions, présente et consentante, D'une
part. Et Eugénie Louise Eggenschwiller,
âgée de vingt ans, journalière, née à Paris
Dix Neuvième arrondissement le vingt Sept
Floreal mil huit Cent Soixante quatre
demeurant à Aubervilliers, Rue de la Goutte
d'or 158, avec ses père et mère, fille mineure
de Victorine Claude Eggenschwiller, âgée de
cinquante quatre ans, journalière, et de
Désirée Gillet, âgée de cinquante quatre
ans, journalière, non mariés présents et
Consentants, D'autre part. Dont nous
Auguste Ortzel, adjoint au Maire
de la commune d'Aubervilliers Canton et
arrondissement de Saint-Denis (Seine) rem-
plissant par délégation les fonctions d'officier
de l'état civil, qui avons procédé publiquement
en la Mairie à la célébration du mariage
dans la forme suivante : Après avoir donné
lecture aux parties : 1°. De leurs actes de
naissance ; 2°. De l'acte de décès du père de
futur ; 3°. Des actes de publications faites en
cette Mairie les Dimanches Sept et quatorze
Décembre courant, sans opposition toutes
les pièces sus mentionnées dument paraphées ;
4°. Du chapitre Six du titre premier du code
civil (titre du mariage) sur les devoirs et
droits respectifs des époux. Après avoir
interpellé les futurs époux, la mère du futur
et les père et mère de la future, lesquels
nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait
de Contrat de mariage. Nous avons demandé
aux futurs époux s'ils veulent se prendre
pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu affirmativement et
séparément, à haute voix nous avons prononcé
au nom de la loi que Eugène Denfant et

Cent-soixante-onze

Eugénie Louise Eggenschwiller sont unis par le mariage. En présence de Henri Hubert Léonard, âgé de vingt deux ans, jardinier, demeurant à Aubervilliers Rue du Long Sentier, sans de l'épouse; Vincent Bière âgé de quarante deux ans, marbrier d'hôtel, demeurant à Paris Avenue de St Ouen, 63, cousin de l'épouse; Eugène Eggenschwiller, âgé de cinquante six ans, journalier demeurant à Paris Rue de Bagnolet, 18, oncle de l'épouse, et Jules Gillet, âgé de cinquante deux ans, journalier, demeurant à Paris, Rue de la Roquette, 93, oncle de l'épouse, témoins, qui ont signé avec les époux, la mère de l'épouse, les père et mère de l'épouse et nous, après lecture.

Lenfant

Eggenschwiller

Hubert

Eggenschwiller

Gillet

Eggenschwiller

Bière

L. Lenfant

Vincent

Damour

Clos

Clos et arrêté le présent registre des mariages contenant Cent Soixante douze actes pour l'année mil huit Cent Quatre vingt quatre par nous Achille Bonnart Maire officier de l'état civil de la commune d'Aubervilliers Canton et arrondissement de Saint Denis (Seine) Aubervilliers le Cent et un Décembre mil huit Cent Quatre vingt quatre.

Le Maire



Bonnart

Table.

N°s des actes	Noms & prénoms des époux	Noms & prénoms des épouses
	A	
30	Abdorf Jean Jacques	Drumm Catherine
112	Adam Edmond	Jardin Louise Julie
171	Aimé Jean Louis	Petit Jeanne Louise Lucie
22	Anselme Michel	Vandy Pauline Marie
159	Antoine Silvain Antoine Jules	Duguet Valentine Jeanne
58	Arlabosse Henri Joseph Francois	Bernard Emilie Jeanne
60	Azémard Pierre	Benoit Marie Adelaide Delphine
	B	
79	Balicjard Edmond	Louis Louise
11	Baltout Louis Victor	Dubois Marie
104	Baumann Jacques	Dondé Adélaïde Celine
153	Bay Charles Simon	Guenel Eugenie Alexandrine
12	Bellaux Nicolas Auguste	Convert Louise
170	Berthe Constant Celestin	Gobert Amandine
62	Bertolas Henri	Lemon Judith
115	Bertrand Henri	Lombard Berthe Eugenie
171	Besancenot Jules	Gouffé Augustine Josephine
3	Bessin Pierre Auguste	Jeannet Françoise
164	Blanck Louis	Perelle Marie Louise Louise
128	Blanpain Alphonse Antoine	Andron Louise Emilie
132	Bonneau Marcel	Vegan Flore Louise
28	Bonnin Emile	Vatin Marguerite.
40	Bosse Jean	Cousot Marie Ursine
67	Bougeard Charles Guillaume	Rigot Octavie Louise
141	Boutière Louis Auguste	Vefent Josephine Victorine
47	Boutin Victor René	Veroviere Marie Josephine

N°s des actes	Noms & prénoms des époux	Noms & prénoms des épouses
129	Brack Jean Victor	Defobelle Ernestine
109	Bréger Louis Charles Marie	Beaudouin Marie Euphrosie
147	Brisson Jean Nicolas Gustave	Degueine Elmire
161	Buchholzer Joseph	Moser Christine
	C.	
100	Caix Charles Auguste	Tiecq Caroline Mathilde
15	Cavillon Victor Frédéric	Cuzeau Madeleine.
145	Chartier Adolphe Seamais	Sezerais Geneviève
11	Clouet Eugène Joseph	Le Rallé Marie Appoline
91	Convert Simon	Magnet Adelaide Clotilde
126	Cormont Lazare	Speeckaert Annette Jeanne
81	Cornet Charles Seamais	Peiter Marie.
150	Coudière Hermine Seraphie Marie	Lagrange Marie Félicie
72	Couteau Jacques	Steneyer Elisabeth
110	Cousin Joseph Eugène	Venet Marie Louise
56	Cuon Vidoc Léon	Czaffe Marie Emélie
	D	
158	Dalem Philippe	Debobe Jeanne Léontine.
5	Delacourte Victor Jules	Gérard Louis Antoine Florentin.
131	Delacroix Louis Sebastien	Cavé Marguerite Gabrielle Léontine.
169	Deschamps Jean	Vincent Julie.
138	Dessus Alexandre	Gandelle Blanche Eugénie.
133	Didier Jn Bte Alexandre	Everaert Joséphine.
160	Drouet Adolphe Emile	Grysson Augustine Alexandrine
88	Dubois Francois	Cheval Anne Louise Caroline.
42	Dubuquoy Alphonse Honoré	Drouet Henriette Désirée.
2	Duchatel Victor Joseph	Degos Vidoc Adèle.
19	Duez Léon Joseph	Matteau Charlotte.
65	Dumortier Edouard Joseph	Collyn Adèle Louise Désirée.
6	Dupont Jules Joseph	Chenu Aline Natalie
56	Durand Eugénie	Blanc Albertine.

Nos actes	Noms & prénoms des époux	Noms et prénoms des épouses.
	E	
110	Eberhard Chrétien	Wagner Marie Anne
157	Egloff Jean Nicolas	Allard Marianne
	F	
144	Feisthauer Claude	Elchinger Joséphine
31	Feuerstoss Nicolas	Segond Suzanne
152	Fleuzon Louis Victor	Champenois Marie Clotilde
123	Fobis Pierre Paul	Audoinaud Marie Louise Amélie
39	Fontaine Louis Jean	Baudin Julie
59	Franzen Louis	Kaufmann Anne
143	Frantz Louis	Gerger Anne.
80	Frenchon Julien Paul	Stoltz Elisabeth Antoinette.
	G	
64	Garbel Nicolas	Spreber Sidonie Léonie.
103	Gabrieault Denis Maximilien	Bouttefort Joséphine Emilie.
114	Galezis Michel Joseph	Hubert Marcelline Henriette
136	Gerberon Marie Jacques	Varoquier Marguerite Berthe.
141	Gilles Arthur Joseph	Vesicy Léonie Adeline
21	Gillet Charles Léon	Geblen Catherine
156	Gilot Gustave	Destrez Suzanne Eugénie.
158	Giordano Jean	Cotel Marie Célia.
120	Gitzhoven Nicolas	Gzob Sophie.
155	Gosset Désiré Clodomir	Martin Louise Esther
151	Gzibil Chrétien	Haas Elisabeth
68	Groux Désiré Félix	Hero Marthe Berthe
25	Guenon Eugène Charles	Evangelio Jeanne Geneviève Louise
	H	
109	Hommel Jean Ferdinand	Moriot Justine
102	Hartmagel Victor Edmond	Vigeau Hermine Julie
78	Hecq Eugène Joseph	Bonneau Florentine Marguerite
111	Hoch Georges Marie	Vuguay Clotilde Alexandrine Blanche

Nos des actes	Noms & prénoms des époux	Noms & prénoms des épouses
93	Hue Pierre Joseph	Binet Adelaide Geneviève
	J	
63	Jacob Eugène Guillaume	Klein Pauline Charlotte
125	Jausserand Paul Adrien	Adele Marie Octavie
	K	
69	Kasier Antoine	Zioi Marie Elisabeth
37	Kasier Pierre Leandre	Fevrier Mathurine.
53	Kauter Philippe	Goetz Marguerite
127	Kriegel Georges	Fevrier Anne Marie
	L	
131	Laborne Paul Eugene	Muller Marie Julie
18	Lacour Francois Eugene	Hottelete Aimée Augustine
167	Lafontaine Pierre	Merten Anne
38	Laforest Victor Alphonse Alex.	Van Cravegnest Elisa Fermine
111	Lamoen Pierre François	Fleuse Marie Sidonie
50	Landrier Marie	Hoyeau Elisa Victorine
51	Landry Jules Ambroise	Cottin Euphrasie
118	Laplace François Edouard	Gaillard Marie Julie
94	Lebigot Auguste Lucien	Denys Clerigue Marie Louise
15	Leclerc Alexandre François	Baure Sophie Eugenie
92	Leconte Leon Eugene	Legrand Olympe Marie Alexandrine
73	Lee Joseph Auguste	Grassin Anne Albertine
111	Lefebre Alfred Emile Edouard	Capron Virginie Louise
89	Legland Leger Jn Bte	Hubert Marie Magdeleine
98	Legoff Henri Fortune Joseph	Letteil Eugenie
163	Leguaire Jean	Tournand Virginie
93	Lemoine Pierre	Duchaussoir Rose Lucienne
172	Lenfant Eugene	Eggenschwiller Eugenie Louise
49	Leroy Henri Ernest	Guillot Denis Clementine
	M	
112	Magar Jean	Becker Elisabeth

N.os des actes	Noms & prénoms des époux	Noms & prénoms des épouses
55	Magnin Henri Marie	Boineau Joséphine Constance
121	Merlweg Guy	Connelle Louise Célinie
34	Martin Louis	Legleich Marguerite
57	Marx Jean	Legeay Sylvie Amelie
87	Mathieu Jean	Both Marie
108	Mauger Jacques	Renault Amande Louise
61	Meyer Théodore	Spies Charlotte Marguerite
9	Mette Charles Remy	Pfee Veuve Louise Eugénie
90	Monchablon Auguste Jospe	Wegel Julie.
116	Moreau Jean Marie	Montini Marie Madeleine
117	Morin Louis	Schoeck Adelaïde
133	Müh André	Heitzmann Eve
12	Muller Jean Pierre	Dubois Caroline Julienne
130	Muret Louis	Blot Henriette Josephine
	N	
146	Nageotte Louis Bte Eugène	Renard Marie.
101	Nebby Charles	Guebbé Anne
14	Normand Emile Félix	Stemmann Suzanne.
	O	
121	Osvald Michel	Salzig Suzanne.
	P	
15	Pernet Louis Alfred	Pelone Sophie Amandine Henriette
149	Perny Nicolas Léon	Foucault Victoire Marie
113	Perny Pierre Emile	Dubray Désirée Clémentine
97	Perreau Joseph	Devilliers Caroline
66	Pfirmann Etienne	Gebbeut Marie Anne
7	Pierson Eugène Joseph	Kinet Anne.
118	Pirotte Hubert Joseph	Desmedt Eugénie
107	Plotton Auguste Théodore	Schneider Sophie Georgette
89	Pont Henri Seraphin	Riès Anne Marie
141	Pooter (de) Edmond Auguste Evariste	Heuclin Olivie Marie

Nos des actes	Noms & prénoms des époux		Noms & prénoms des épouses	
13	Pouchet	Victor Hyacinthe	Gagnet	Léontine Marie Julia
100	Portemer	Auguste Jules Napoléon	Chomme	Emeline Marie Léonie
36	Pottelet	Charles Félix	Lingeard	Jeannette Amandine
77	Prothais	Jean François	Moisneau	Marie Zoé
11		Q		
99	Quesselec	Hyppolyte	Manigot	Virginie
137	Quignon	Charles Alexis Jules	Gedeck	Henriette
52		R		
52	Ragon	Prosper	Ouvrot	Marie
139	Rateau	Etienne	Guenin	Eugénie Marie
32	Rehmann	Christophe	Mayezky	Marie
76	Redoutey	Emile	Vandachtterbeke	Caroline Sabine
160	Reichsand	Charles	Kriegel	Reine
70	Reinert	Michel Nicolas	Mathillon	Félicité Marie
86	Remy	Pierre Martin	Marx	Catherine
119	Renaud	Honoré Antoine Joseph	Boudier	Célestine Augustine
141	Resnage	Jules Elie	Voideck	Ursule
16	Rondeaux	Alexandre Eléonore	Vaukot	Marie Elisabeth
20	Rongelot	Barde Philippe	Bernis	Pauline Marie
105	Rubli	Henri	Scheben	Catherine
		S		
141	Schiller	Jean Pierre	Leuger	Eléonore Albertine
175	Schitteccatte	Henri	Cornell	Julie
31	Schmitt	Pierre	Mortzloff	Caroline
83	Serra	Joseph Marie Dominique	Hoschbener	Anna
95	Seriet	Joseph	Grandon	Angèle Thérèse
10	Soviot	Jules Ernest	Vanderberghe	Zoé Désirée
13	Staube	Charles Thibaut	Bonin	Joséphine
		T		
8	Téton	Jean Claude	Seyeseur	Pédautine Ambroisine
81	Thomin	Berthollet Pierre Joseph	Martin	Mathilde

TIMBRE MOBILE 2/10 EN SUS 1F. 50c SEINE

Nos des actes	Noms et Prénoms des époux	Noms & Prénoms des épouses
24	Chignard Louis Emile	Cremeaud Louise Désirée Adeline
122	Chibaut Edouard Eug. Louis	Dubois Blanche Mathilde
46	Cornet Jean Marius	Cornau Louise Rose Joséphine
	V	
138	Vangermez Joseph Hyac.	Verny Augustine Louise
96	Veidel Louis	Ribeyre Clotilde Modeste
27	Venet Louis Léon	Boiwot Amélie Stéphanie
162	Wagner Joseph	Pelix Prédengue Jeanne
17	Weis Michel Jean Baptiste	Kiffer Agnès.
	Z	
1	Zeon Chrétien	Schgier Louise.

Arrêté la présente table des mariages contenant Cent Soixante douze inscriptions pour l'année mil huit Cent Quatre vingt quatre.

Aubervilliers les Cent & un Décembre mil huit Cent Quatre vingt quatre.

Le Maire.

Bonnet

AUBERVILLIERS (SEINE) MAIRIE